

Concours
international

Les Bure de la S 2 4



Description
et enjeux du site

Lausanne Jardins 2024

Entre l'eau et nous

	Introduction	4
	Analyse paysagère, hydrologique, historique et prospective du site	
1	Le bord du lac dans l'histoire naturelle et humaine de Lausanne: cinq cartes	7
2	Les grandes unités paysagères	
3	Le rapport entre l'eau et la ville	
4	L'évolution de la rive au fil du temps	8
5	Les quatre séquences et leurs enjeux	9
	La carte de la topographie	10
	La carte des usages et des acteurs	12
	La carte de l'hydrographie	14
	La carte de l'histoire: époque Antique	16
	La carte de l'histoire: époque Classique	18
	La carte de l'histoire: XIX ^e siècle	20
	La carte de l'histoire: première moitié du XX ^e siècle	22
	La carte de l'histoire: seconde moitié du XX ^e siècle	24
	La carte de l'histoire: aujourd'hui	26
	La carte du projet Lausanne jardins 2024	28
	Séquences, périmètres de réflexion et sites d'intervention suggérés	
A	Séquence Parc Bourget – Carte	31
A1	Périmètre Chamberonne renaturée	32
	Enjeu prospectif: limite entre nature et loisirs	
A2	Périmètre Cycle de l'eau	34
	Enjeu prospectif: le cycle de l'eau	
	Documents d'archive	36
	Analyse historique: la genèse d'un parc	37
	Analyse hydrologique: deux infrastructures écologiques	
B	Séquence Delta du Flon – Carte	39
B1	Périmètre Espace Fair-play	40
	Enjeu prospectif: sport pour toutes et tous	
B2	Périmètre Sous le gazon, la rivière	42
	Enjeu prospectif: le sport et la rivière, hors des espaces monofonctionnels?	
B3	Périmètre La voie d'Expo 64	44
	Enjeu prospectif: que reste-il d'Expo 64 soixante ans après?	
	Documents d'archive	46
	Analyse historique: le sport pour tous et l'exposition nationale	47
	Analyse hydrologique: le delta du Flon	

C	Séquence Vidy-Bellerive – Carte	49
C1	Périmètre Théâtre de Vidy	50
	Enjeu prospectif: le théâtre à la rencontre des (futurs) publics	
C2	Périmètre Piscine de Bellerive	52
	Enjeux prospectifs: valorisation d'un bâtiment emblématique; accessibilité des infrastructures et des espaces au grand public	
C3	Périmètre Plage de Bellerive	54
	Enjeu prospectif: l'accès public des rives du lac	
C4	Périmètre Quai du Vent-Blanc	56
	Enjeu prospectif: sous l'asphalte, la ville-éponge	
	Enjeu de sensibilisation: l'eau comme ressource productive	
	Documents d'archive	58
	Analyse historique: de nouvelles surfaces gagnées sur le lac pour les loisirs, la culture et la logistique	59
	Analyse hydrologique: vers une ville-éponge favorisant la baignade en eau vive	
D	Séquence Ouchy-Vuachère – Carte	61
D1	Périmètre Ouchy	62
	Enjeu prospectif: aménager l'accès à l'eau	
D2	Périmètre Denantou	64
	Enjeux prospectifs: cohabitation des mobilités sur les quais	
D3	Périmètre Vuachère	66
	Enjeux prospectifs et de sensibilisation: La renaturation de l'estuaire de la Vuachère	
	Documents d'archive	68
	Analyse historique: l'aménagement d'un port marchand puis touristique	69
	Analyse hydrologique: d'une rivière à l'autre, la rive comme paysage urbain partagé	

La pièce maîtresse de Lausanne Jardins, ce qui fait aussi son originalité par rapport à d'autres événements paysagers, c'est l'organisation d'un concours international. Depuis ses débuts dans les années 1990, Lausanne Jardins a posé les bases d'un concept clair : un nouveau site et un thème à chaque édition, ainsi qu'un concours ouvert à toutes et tous permettant de sélectionner les meilleurs projets en vue de leur réalisation.

Mis sur pied conjointement par la Ville de Lausanne et l'Association Jardin Urbain, le concours s'inscrit dans un concept global qui donne sa cohérence à l'ensemble de la manifestation dans son site en mettant à l'ordre du jour des enjeux et des thématiques spécifiques. Pour 2024, ces thématiques ont été définies tout au long d'un processus collégial incluant différents actrices et acteurs politiques, scientifiques, académiques, professionnels et issus de la société civile.

Au-delà des enjeux spécifiques liés aux questions paysagères lausannoises, aux usages et aux transformations futures de ce territoire, un thème transversal structure et fédère l'ensemble du projet. Pour 2024, il s'agit de la thématique de l'eau envisagée sous toutes ses formes et comme élément de modelage du paysage. Dans un contexte de dérèglement climatique, l'évolution de notre rapport à l'eau peut dégager des perspectives en matière de régénération urbaine et paysagère.

Le site choisi est une des composantes majeures du paysage urbain lausannois, le bord du lac ou « bordul' » si précieux pour les habitant-e-s. Ce site est lui aussi en perpétuelle évolution : la rive se développe et acquiert une épaisseur temporelle et spatiale. Transformées en grand parc dans les années 1960, une partie des rives naturelles et artificielles répond à des besoins d'espace de détente et de loisir de proximité, tout en assumant des fonctions écologiques, sociales, économiques, esthétiques pour un bassin de population dépassant largement celui de la ville de Lausanne.

Les rives du lac font partie intégrante de la ville et proposent un contexte urbain en pleine mutation. Bordé par les deux rivières qui marquent les limites communales, la Chamberonne à l'ouest et la Vuachère à l'est, le parc est limité au nord par une pénétrante routière importante, la prolongation de l'autoroute A1 crachant quelque 40 000 véhicules en moyenne journalière. Par ailleurs, le parc est truffé de parkings, y compris dans la réserve naturelle, induisant un ballet de voitures incessant. Des réflexions sont menées qui visent à améliorer les accès piétons et de mobilité douce.

Ces rives sont enfin le lieu où se déversent les eaux de la ville une fois dépolluées, et un lieu d'accès à la baignade en eaux vives un pour un grand nombre d'habitant.e-s.

Inscrire Lausanne Jardins 24 dans ce grand parc métropolitain permet ainsi une relecture critique de cette figure qui s'est imposée au XX^e siècle comme l'un des principaux types de l'art du paysage urbain contemporain, afin d'en proposer une mise à jour à l'aune des enjeux actuels. En 2024, l'ancien site de l'Expo 64 représente indéniablement un atout pour la ville de Lausanne, offrant au plus grand nombre un accès public au lac Léman et à son paysage sublime, tout en accueillant des programmes variés et essentiels au bien-être de sa population.

Toutefois, au cours du demi-siècle écoulé, la succession des catastrophes naturelles et l'aggravation de la crise environnementale a suscité l'émergence de nouvelles préoccupations relatives au climat, à la biodiversité, au métabolisme urbain et à la mobilité. De même, la récente crise sanitaire a révélé brutalement la nécessité d'adapter les pratiques sociales afin de favoriser de multiples usages du plein air. Ces défis contemporains correspondent aux attentes de la population à l'égard de nouvelles formes de relations entre ville, eau et nature. Ils soulèvent de nombreuses questions d'actualité : comment repenser aujourd'hui le rapport que la ville entretient avec l'eau sous toutes ses formes, perçue comme menace autant que comme ressource et support de cycles métaboliques et ce, dans le cadre du grand parc traité à la fois comme une infrastructure écologique et comme un biotope élargi ? Comment repenser aujourd'hui les mobilités, les pratiques physiques, sociales ou culturelles dans le grand parc ? Quelles nouvelles formes de rassemblement autour d'un spectacle peut-on imaginer, qui ménagent la fraîcheur et les distances nécessaires aux activités de loisir, selon qu'on l'utilise comme théâtre de verdure ou comme parcours de santé élargi ?

Ces réflexions déjà amorcées se poursuivent avec les équipes participant au concours international. Celles-ci sont invitées à proposer un projet en choisissant un lieu pour leur intervention et en y répondant à des enjeux thématiques. En effet, tout au long du grand espace des rives du lac, douze morceaux de paysage urbain ont été définis. Ils correspondent à autant de périmètres de réflexions comportant leurs propres enjeux et sont proposés comme sites au choix des concurrent.e-s.

Afin d'aider les équipes participant au concours à imaginer des propositions originales et pertinentes

relatives aux enjeux du site et de la thématique, nous mettons à leur disposition une série d'analyses développées par des expert.e-s en hydrologie et en biologie, en histoire et en prévision des transformations futures de ce paysage urbain. Ces travaux d'expert.e-s sont illustrés par un jeu de documents graphiques réunis ou dessinés à cette occasion : cartes et modélisation 3D, archives, photos, vidéo, etc. Au cours de l'élaboration du concept général de LJ 24, ce travail d'enquête a permis en particulier de retracer l'histoire matérielle et sensible de la transformation de ce paysage de rive par l'eau et les humains. En raison des changements climatiques, cette histoire « entre l'eau et nous » prend aujourd'hui un nouveau tournant. L'enquête de terrain a ainsi permis de comprendre et d'interroger le site dans ses différentes dimensions spatiales et fonctionnelles, afin d'identifier les lieux d'une possible transformation.

Le « terrain de jeu » de LJ 24 est constitué par un vaste territoire de 6 km de long. Le projet s'articule autour de plusieurs ensembles spatiaux, comportant quatre échelles imbriquées :

- la ligne des rives qui, sous la forme d'un parcours, explore la rive dans sa longueur mais aussi dans toute son épaisseur spatiale et temporelle, reliant les vestiges historiques et les lieux d'activités actuels en passant par les jardins ;
- les quatre séquences qui rythment le parcours selon des ambiances variant du plus végétal à l'ouest au plus minéral à l'est et selon des thématiques spécifiques qui correspondent à l'échelle du parc : infrastructures écologiques, sport pour tous, culture et représentation, mobilités douces ;
- les douze périmètres de réflexion qui représentent, au sein des séquences, des unités paysagères cohérentes, dans lesquelles la distribution des jardins, à l'image des semis « en poquets », permettra d'aborder des thèmes spécifiques de notre rapport à l'eau ;
- les sites suggérés (mais non imposés) plus particulièrement à l'intérieur de chacun des douze périmètres de réflexion, qui identifient un enjeu prospectif : là où un besoin d'agir se fait sentir.

Analyse paysagère, hydrologique, historique et prospective du site

1 Le bord du lac dans l'histoire naturelle et humaine de Lausanne

Lausanne Jardins 2024 offre l'opportunité d'aborder les rives lausannoises sous l'angle des processus qui les ont modelées et continueront de façonner ce paysage urbain. L'histoire des liens entre ville et eau retrace une géomorphologie, autant qu'elle témoigne du vivant aujourd'hui bouleversé par les changements environnementaux. Le bord du lac apparaît ainsi à travers cinq cartes qui mettent en perspective cette histoire naturelle et humaine :

- 1 La carte de la topographie
- 2 La carte des usages et des acteurs
- 3 La carte de l'hydrographie
- 4 La carte de l'histoire
- 5 La carte du projet Lausanne jardins 2024

2 Les grandes unités paysagères

La rive lausannoise du Léman s'étire entre les deux rivières qui bordent la Ville, de la Vuachère à l'est vers la Chamberonne à l'ouest. Cette rive s'est avancée progressivement sur le lac, sous l'effet de l'eau et de l'homme, gagnant ainsi en profondeur. Si cette rive constitue un continuum paysager et bioclimatique, elle offre pourtant plusieurs visages en fonction de son appropriation par différents usages.

Quatre rives se succèdent tour à tour. À l'extrémité occidentale s'installe, sous la canopée généreuse de l'ancien cône alluvionnaire de la Chamberonne, la rive la plus naturelle avec ses prairies sèches et ses zones humides. Elle se prolonge à l'est vers la rive de l'ancien delta du Flon dont le talweg a donné naissance à la vallée du Flon. Ici, la microtopographie a été remodelée pour l'Expo 64 et plus récemment pour accueillir des terrains de sport. Puis, vient la rive plus ouverte sur le lac et la culture. Théâtre de Vidy, piscine et plage de Bellerive, bateaux Belle Époque, témoins d'un passé riche et international, se confrontent aux activités d'exploitation du sable du lac et du chantier naval. À Ouchy, le vieux port et le quai de Belgique constituent la dernière séquence, très dessinée, où l'on peut admirer le ballet de multiples mobilités.

3 Le rapport entre l'eau et la ville

Les fonds lacustres du Léman et particulièrement la baie de Vidy ont été façonnés par des vallées subaquatiques formées par les rivières qui s'y jettent. On n'a pas conscience de cette topographie lorsqu'on observe le miroir de la surface du lac. Ce lac si calme en apparence est en fait

parcouru par d'intenses courants et travaillé par un brassage hivernal qui a tendance à disparaître suite aux changements climatiques.

Sur ce bord de lac, le rapport entre la ville et l'eau a toujours été ambigu. D'une part l'eau constitue une ressource indispensable à la vie, d'autre part elle peut constituer une menace en cas de fortes pluies ou comme vecteur de maladies. Protéger l'Humain contre la Nature, protéger la Nature contre l'Humain : la gestion des eaux illustre tout particulièrement les principes de base sur lesquels est fondée notre législation.

Dès l'époque romaine où elle était particulièrement bien développée, la gestion de l'eau a représenté une préoccupation constante pour les habitant.e.s de la rive. Longtemps l'eau usée a été considérée essentiellement comme un vecteur de maladies ; elle a été drainée, captée, canalisée, rejetée au lac. Les eaux pluviales ont également été canalisées et évacuées le plus rapidement possible en direction du lac. L'eau a ainsi disparu de notre vue, dans les profondeurs du sous-sol. Actuellement l'eau perçue est celle qui coule du robinet et étanche notre soif, mais aussi l'eau de pluie qui ruisselle sur les chaussées, en causant des dégâts lors des pluies intenses. Le manque d'eau se ressent particulièrement lors des périodes de canicule. Soudain, la fraîcheur véhiculée par l'eau grâce à l'évapotranspiration disparaît, l'irrigation des champs et jardins qui produisent notre nourriture devient très difficile.

Lausanne Jardins 2024 veut changer la perception de l'eau en ville et la réintégrer dans notre champ de vision de tous les jours. En effet, l'eau est un élément essentiel de la qualité urbaine, elle façonne nos villes et apporte de nombreuses plus-values. Elle peut jouer un rôle clé face aux changements climatiques par le biais d'aménagements spécifiques. En illustrant et en transformant notre rapport avec l'eau en ville, Lausanne Jardins 2024 souhaite mettre en évidence cette ressource cachée sous nos pieds et les nombreux services qu'elle apporte : non seulement l'eau potable mais aussi l'eau comme moyen de transport, lieu de loisir et de rafraîchissement, biotope riche en biodiversité, source d'énergie, etc. À travers une approche intelligente de l'eau en ville, des synergies entre ces fonctions peuvent émerger.

Au fil des différentes séquences de Lausanne Jardins 2024 l'eau devra être mise en valeur et les avantages qu'elle peut apporter en milieu urbain pourront être démontrés de façon sensible. L'approche « ville-éponge » illustre par exemple comment l'eau peut jouer un rôle clé face aux changements

climatiques, tout en améliorant le cadre de vie, la biodiversité urbaine et le bien être des habitant-e-s. Cette notion questionne également le lien entre la ville, ses rivières urbaines et son lac.

4 L'évolution de la rive au fil du temps

Sur le territoire lausannois actuel, les premières traces d'occupation humaine remontent à la fin du Mésolithique et se trouvent au bord du lac, à Vidy, ainsi que sur la colline de la Cité, deux sites qui seront occupés en parallèle jusqu'à la fin de l'époque romaine. Le *vicus* gallo-romain de Lousonna se développe sur les rives du Léman entre le Flon et la Chamberonne dès l'an 15 avant notre ère et atteint son apogée à la fin du I^{er} siècle. Au moment des premières invasions de la fin du III^e siècle, les habitants quittent progressivement le *vicus* pour se réfugier au sommet de la colline de la Cité, plus aisément défendable. C'est également pour des raisons de sécurité que l'évêque Marius (saint Maire) transfère, à la fin du VI^e siècle, son siège d'Avenches à Lausanne qui devient alors ville épiscopale. Dès lors, l'agglomération va se développer aux abords de la Cité et sur les collines adjacentes, à quelque 2 km du rivage.

Après l'abandon de la ville antique, un nouveau port se développe à Ouchy, plus proche de la ville et qui bénéficie d'une petite baie. Le hameau est alors propriété des évêques de Lausanne qui se préoccupent d'en assurer la défense, le lac étant la voie la plus commode et la plus économique pour le transport des marchandises. Une première tour aurait été édifée par l'évêque Landry de Durnes au milieu du XII^e siècle. Cependant, au Moyen-Âge comme sous l'Ancien Régime, le port d'Ouchy ne connaît pas de grands développements, car, contrairement aux ports de Villeneuve, Genève et Morges, il ne jouit pas d'une situation favorable en matière de rupture de charge. Au XVIII^e siècle, certaines grandes familles lausannoises érigent des maisons de campagne, sur les coteaux entre la ville et le lac et à proximité immédiate de celui-ci, et y accueillent des hôtes étrangers. Les Lausannois ne fréquentent pas les rives du lac, hormis certains à des fins professionnelles.

En effet, de tout temps, le Léman a présenté pour ses riverains un caractère utilitaire. Lavandières, pêcheurs et bateliers assurant le transport des matériaux, en particulier la pierre des carrières de Meillerie, en tirent leur subsistance et vivent pour la plupart dans le hameau d'Ouchy. Dès le début du XIX^e siècle, une nouvelle perception de l'espace lacustre émerge peu à peu.

Caractérisée par une vénération du paysage et sa contemplation, elle trouve son origine dans le retour à la nature prôné par les artistes romantiques, bientôt relayés par les premiers touristes à la recherche de pittoresque et de sublime. Et les villes qui jusqu'ici tournaient le dos au lac vont progressivement voir leurs rives aménagées et bordées de bâtiments, phénomène qui est aussi à mettre en lien avec l'avènement de la navigation à vapeur vers 1825.

Sur le territoire lausannois à partir du milieu du XIX^e siècle, le hameau d'Ouchy et ses abords font l'objet de profondes transformations tant au niveau du bâti que des infrastructures, avec notamment la réalisation de quais et de promenades permettant d'apprécier le panorama et de favoriser le séjour des touristes. À partir de 1877, le funiculaire Lausanne-Ouchy relie le centre de la ville à la gare et à Ouchy. Il est conçu pour le transport aussi bien des voyageurs que des marchandises convoyées par voie lacustre et va susciter l'essor du bâti entre la gare et le rivage, si bien qu'au tournant du XIX^e siècle Ouchy ne constitue plus un hameau forain, mais un quartier de la ville. Le funiculaire et le château marquent la limite entre un secteur touristique à l'est et un secteur industriel et artisanal à l'ouest – où, en plus du port marchand, se trouvait depuis 1848 l'usine à gaz – le premier n'ayant de cesse de chercher à s'étendre en direction du second.

Dès la Première Guerre mondiale, aux rôles utilitaires et contemplatifs du lac viennent s'ajouter des fonctions sanitaires et récréatives. Ces aspects sont liés au développement de l'hygiénisme, qui considère la baignade et le soleil comme le meilleur moyen de prévenir la tuberculose, et à son corollaire, l'essor du sport. Établissements de bains et installations sportives seront réalisés dès l'entre-deux-guerres à Bellerive et à Vidy à l'intention des Lausannois avant tout.

L'Expo 64 prend place de part et d'autre de l'embouchure du Flon, sur de vastes terrains partiellement gagnés par des remblais sur le lac. Parfois monumentaux, les aménagements réalisés à cette occasion achèvent la transformation du littoral lausannois initiée au milieu du XIX^e siècle. La reconversion du site à l'issue de l'exposition consacre quant à elle définitivement la vocation de loisirs des rives aujourd'hui inscrite dans la planification urbaine: certains aménagement architecturaux et paysagers de l'Expo 64 sont pérennisés en espaces publics, tandis que d'autres sont démontés, avec enfouissement sur site de certains déchets de construction.

5 Les quatre séquences et leurs enjeux

Sur le site de Lausanne Jardins 2024, à l'interface de la ville de Lausanne et du Lac Léman, de rivière à rivière, quatre séquences de promenades se succèdent pour former un parcours linéaire. Ces séquences structurent la visite en proposant la redécouverte de lieux historiques, insolites ou méconnus, en reliant les principaux espaces paysagers déjà existants sur le site (prairies, bosquets, etc.). Partiellement superposées les unes aux autres, ces séquences associent des situations contrastées, et parfois antagonistes au premier abord, afin de révéler de possibles synergies. En impliquant étroitement différents acteurs, elles forment le support d'aménagements thématiques et de programmations spécifiques préfigurant les évolutions futures des rives lausannoises.

De la Chamberonne à la Vuachère, les quatre séquences proposent une lecture thématique liée aux enjeux du futur parc d'agglomération. Chacune des séquences relie la limite « routière » à la rive lacustre, en traversant l'épaisseur du futur parc d'agglomération et les différents sites où sont regroupés les jardins du concours international :

A Séquence Bourget (nature)

Reliant le futur site de la renaturation de la Chamberonne à la station d'épuration des eaux usées, cette séquence prend la forme d'un biotope élargi questionnant les différentes modalités techniques et écologiques de l'assainissement de l'eau en ville. Ce parcours au cœur du végétal traverse en particulier le Parc Louis-Bourget, la réserve naturelle en zone humide et le site de la stèle à la mémoire du major Davel.

B Séquence Maladière (sport et santé)

Reliant la Vallée de la Jeunesse aux Pyramides, en passant par l'esplanade des Cantons, cette séquence prend la forme d'un parcours de santé élargi questionnant les nouvelles formes d'activités physiques (sports, mobilités douces, etc.) dans les espaces paysagers et urbains. Ce parcours au cœur des espaces initialement aménagés pour l'Expo 64 traverse en particulier l'Espace des inventions, le Rond-point de la Maladière, et les espaces sportifs attenants au Stade de Coubertin.

C Séquence Vidy-Bellerive (culture)

De l'esplanade du Théâtre de Vidy au parking de Bellerive accueillant régulièrement le chapiteau et les caravanes d'un cirque et d'autres grands événements forains, cette séquence prend la forme d'un théâtre de plein air élargi questionnant, comme les anciens théâtres de

verdure, les manifestations de l'art et du collectif entre la ville et le paysage. Ce parcours au cœur de surfaces parfois très minérales et peu accessibles, préfigurera de nouvelles promenades piétonnes, en particulier à travers la plage de Bellerive, la jetée du port et le site d'exploitation de la Sagrave.

D Séquence Ouchy (mobilité)

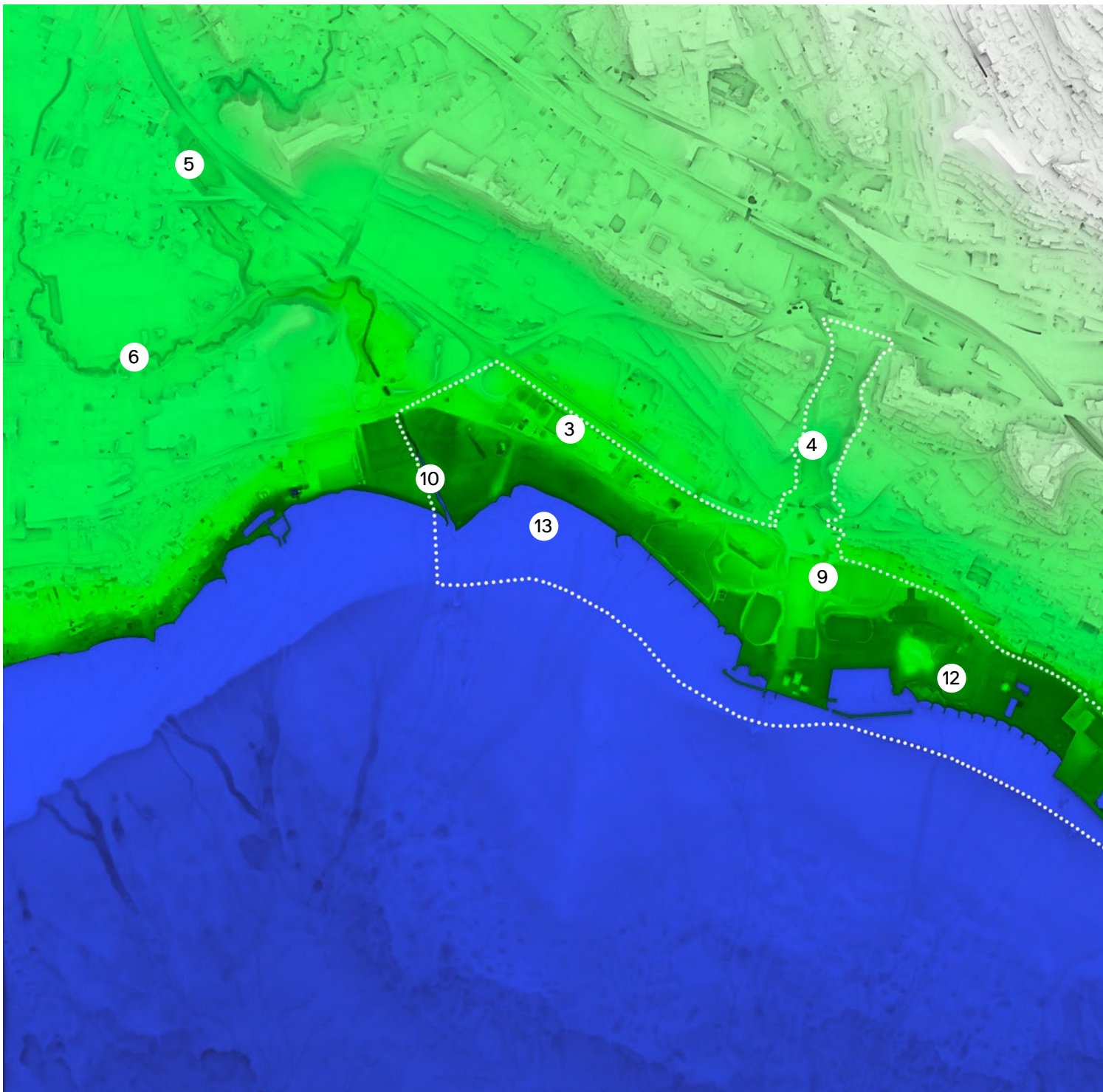
Du port d'Ouchy à la Tour Haldimand, longeant les quais en passant par l'ancien site des bains, cette séquence questionne la place du transport motorisé (voiture, bateau) par rapport à celle du loisir doux (promenade, baignade). Ce parcours au cœur d'un long espace piétonnisé et animé le long du lac fera l'objet d'une approche originale et contemporaine de l'art du jardin et de la végétalisation, l'idée étant de remettre au goût du jour – à une échelle certes plus modeste – la pratique de la *Gartenschau*. Le parcours questionne par ailleurs l'aménagement et la qualification du tracé routier, notamment à travers des installations temporaires, ainsi que les mesures d'urbanisme tactique.

1 La carte de la topographie

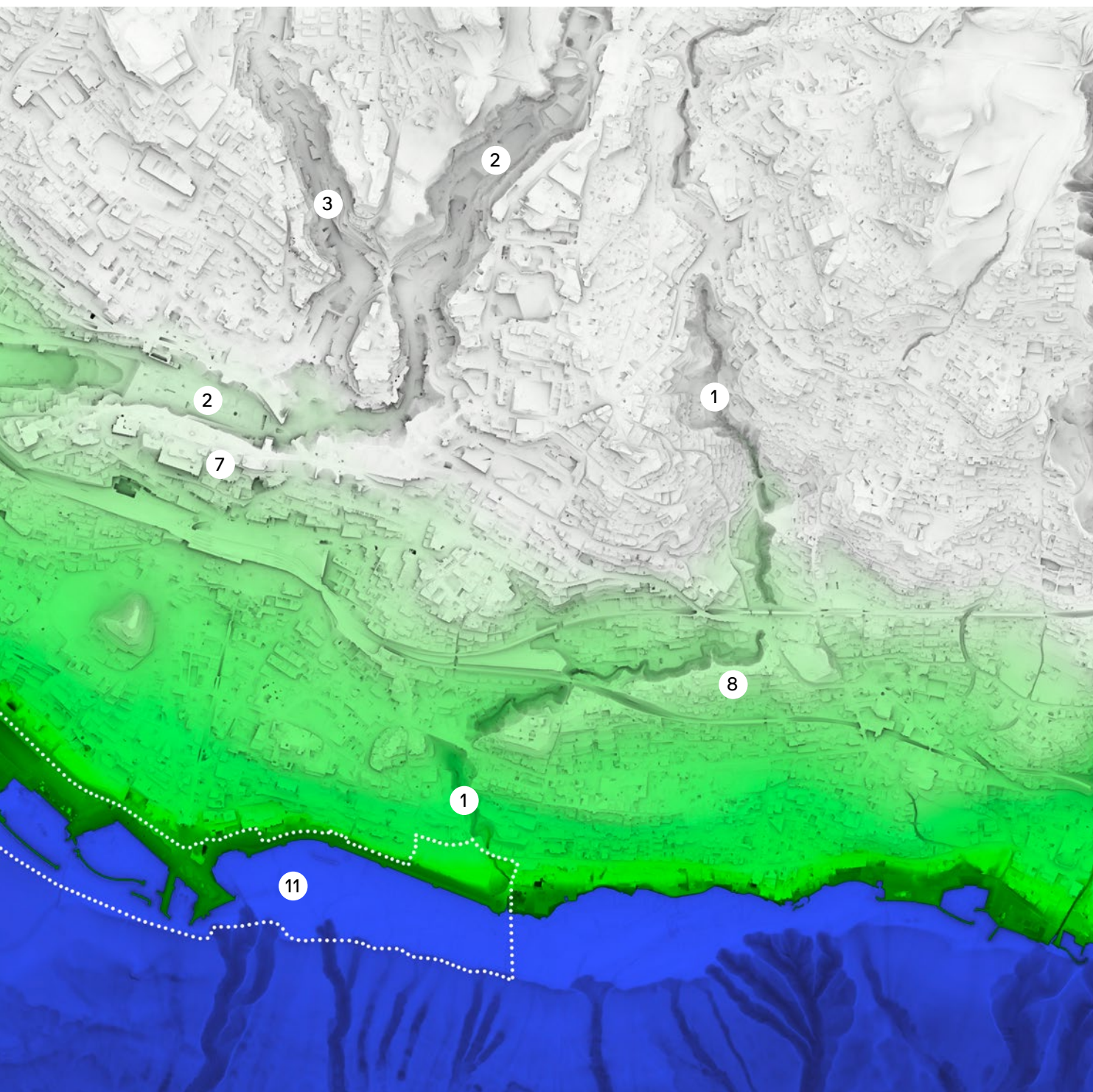
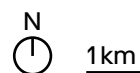
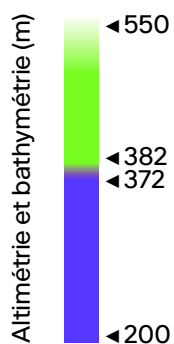
Cette carte montre les variations du terrain selon l'altitude représentée du plus clair – pour la plus élevée, au plus sombre – pour la plus basse. Cette topographie a été dessinée par l'action gravitaire de l'eau – celle du glacier du Rhône et celle du lac qui ont creusé l'auge lémanique bordée de moraines et de terrasses – puis par celle des

SOURCE : topographie extraite de la classification du relevé Lidar aérien en 2019 de l'Office fédéral de Topographie, et colorée en vert en gradient d'altitude et en ombrage gris par simulation d'occlusion ambiante (lien : www.swisstopo.admin.ch/fr/connaissances-faits/geoinformation/donnees-lidar.html). Batimétrie 2014 : données basées sur les grilles MNT de la bathymétrie du lac Léman, résolution de 2m, colorée en bleu et en ombrage gris par simulation d'occlusion ambiante (lien : www.swisstopo.admin.ch/fr/geodata/height/bathy3d.html). Projection : Swissgrid CH1903+LV95, Niveau de référence (NF02) moyen du lac à St-Prex (station OFEV) : 372.05m

nombreuses rivières, avec leurs vallées, thalweg et cônes de déjections alternant avec les baies de la rive. Souvent, les parties les plus sombres de la carte correspondent également aux sols les plus récents, gagnés sur le lac par la sédimentation des embouchures de rivière, puis par les remblais humains. Entre le lac et le coteau, la microtopographie de la rive définit des surfaces horizontales entièrement remaniées qui témoignent des multiples utilisations de l'eau dans la ville.



- 1 Vallée de la Vuachère
- 2 Vallée du Flon
- 3 Vallée de la Louve
- 4 Vallée du Flon/Vallée de la Jeunesse
- 5 Vallée de la Mèbre
- 6 Vallée de la Sorge
- 7 Moraine de Montbenon
- 8 Moraine de Château-sec
- 9 Ancien delta du Flon
- 10 Estuaire de la Chamberonne
- 11 Baie d'Ouchy (hauts-fonds)
- 12 Ancienne baie de Vidy – Remblais
- 13 Baie de Dorigny (hauts-fonds)



2 La carte des usages et des acteurs

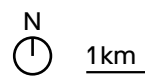
Cette carte montre avec une très haute précision les surfaces imperméables en blanc, les bâtiments en gris et la couverture végétale en vert. Elle décrit les différents ensembles paysagers et leurs modes de gestion respectifs, ainsi que les multiples infrastructures et aménagement sportifs,

récréatifs, culturels, économiques, logistiques et sanitaires. On observe comment le parc métropolitain et multifonctionnel, constitué lui-même d'innombrables jardins formant autant de microcosmes, s'articule avec la trame paysagère et l'armature urbaine des coteaux lausannois.

SOURCE: relevé Lidar aérien en 2019 de l'Office fédéral de Topographie, coloré par intensité de retour du signal (réflectance de la surface) et par classification (bâti en dégradé de gris, végétation en dégradé de vert foncé, sol en dégradé blanc-gris-vert) (lien: www.swisstopo.admin.ch/fr/connaissances-faits/geoinformation/donnees-lidar.html), classification sols perméables et imperméables basée sur le relevé Lidar aérien 2012 (lien: viageo.ch), Batimétrie 2014: données basées sur les grilles MNT de la bathymétrie du lac Léman, résolution de 2m, colorée en bleu et en ombrage gris par simulation d'occlusion ambiante (lien: www.swisstopo.admin.ch/fr/geodata/height/bathy3d.html). Projection: Swissgrid CH1903+LV95, Niveau de référence (NF02) moyen du lac à St-Prex (station OFEV): 372.05m



- | | | |
|------------------------------------|--|---|
| 1 Tour Haldimand | 14 Campagne des Cèdres | 26 Espace des inventions |
| 2 Parc du Denanton | 15 Parking de Bellerive –
Aire d'accueil forain | 27 Ruines romaines de Vidy |
| 3 Grand quai d'Ouchy | 16 Piscine de Bellerive | 28 Camping de Vidy |
| 4 Ancien bains d'Ouchy | 17 Plage de Bellerive | 29 Comité International Olympique |
| 5 Port d'Ouchy | 18 Théâtre de Vidy | 30 Plage de Vidy-Bourget |
| 6 Métro M2 | 19 Port de Vidy | 31 Parc Louis Bourget |
| 7 Débarcadère CGN – Jetée d'Osches | 20 Esplanade des Cantons – Pyramides | 32 Station d'épuration
des eaux usées (STEP) |
| 8 Place de la Navigation | 21 Stade Samaranch | 33 Centre sportif universitaire |
| 9 Chantier naval | 22 Stade de Coubertin | |
| 10 Sagrave | 23 Espace Fair-play | |
| 11 Dépôt CGN | 24 Giratoire de la Maladière | |
| 12 Quai du Vent Blanc | 25 Vallée de la Jeunesse | |



3 La carte de l'hydrographie

Cette carte représente certaines des plus importantes composantes du cycle de l'eau en ville : le lac et les cours d'eau à l'air libre, les principales canalisations, les potentielles eaux de ruissellements,

SOURCE : Topographie 2019 : extraite de la classification du relevé Lidar aérien de l'Office fédéral de Topographie et colorée en vert en gradient d'altitude et en ombrage gris par occlusion ambiante (lien : www.swisstopo.admin.ch/fr/connaissances-faits/geoinformation/donnees-lidar.html). Sols perméables selon la classification du relevé Lidar aérien 2012 (représentés en vert, lien : viageo.ch). Carte de l'aléa ruissellement modélisée sur ordinateur (www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/dangers-naturels/info-specialistes/donnees-de-base-et-utilisation-du-territoire/donnees-de-base-sur-les-dangers/alea-ruissellement.html), projetée orthogonalement sur la topographie du Lidar 2019. Les géodonnées des collecteurs d'eau sont fournies par la Ville de Lausanne : Plan Général d'évacuation des Eaux (PGEE). Batimétrie 2014 : données basées sur les grilles MNT de la bathymétrie du lac Léman, résolution de 2 m, colorée en bleu et en ombrage gris par simulation d'occlusion ambiante (lien : www.swisstopo.admin.ch/fr/geodata/height/bathy3d.html). Projection : Swissgrid CH1903+LV95, Niveau de référence (NF02) moyen du lac à St-Prex (station OFEV) : 372.05 m

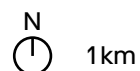
les sols perméables. Cette carte est dessinée à partir de données scientifiques obtenues grâce à des techniques sophistiquées de télédétection et de modélisation. Pourtant elle a quelque chose d'utopique : l'eau y est présente partout. Aux cours d'eau modifiés s'ajoute le réseau souterrain des conduites, montrant le paysage urbain dans son ensemble comme une infrastructure écologique. Le temps d'un orage, le ruissellement transforme les rues en torrents, les places minérales en petits



lacs ou en marais, préfigurant les nouveaux biotopes d'une ville plus résiliente au changement climatique. Le continuum des sols ouverts apparaît comme une éponge qui s'insinue dans la ville pour filtrer et stocker l'eau, puis la restituer sous forme de fraîcheur par l'évapotranspiration des plantes.

- Lac et cours d'eau à l'air libre
- Principales canalisations
- Sols perméables

- Potentielles eaux de ruissellements
- Ruissellement (m) $0 < h \leq 0.1$
 - Ruissellement (m) $0.1 < h \leq 0.25$
 - Ruissellement (m) $0.25 < h$

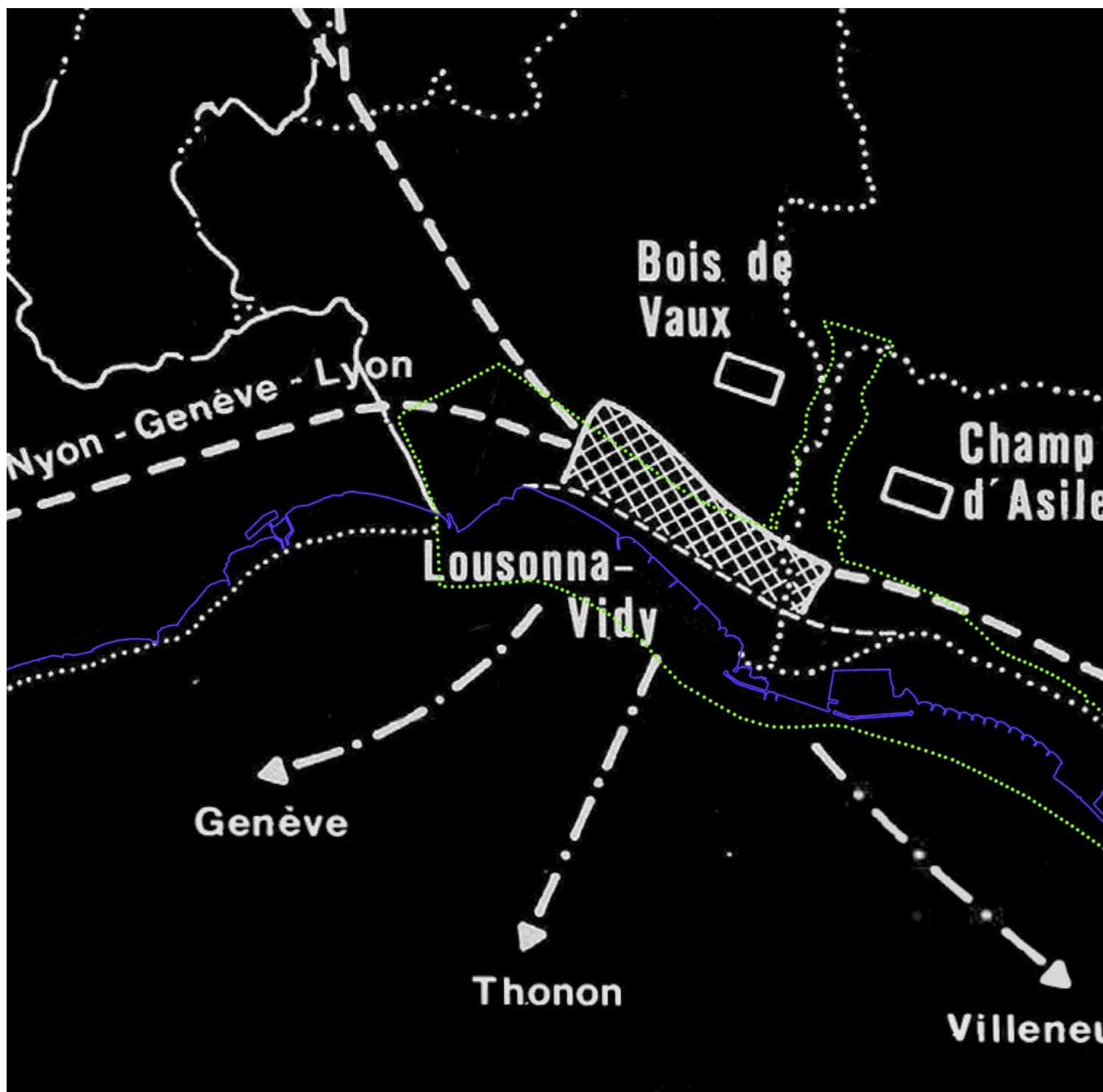


4.1 La carte de l'histoire Époque Antique: carte des implantations humaines à l'époque romaine

Cette série de documents anciens, géoréférencés selon un même repère, montre non seulement l'évolution du trait de côte dans le temps et dans l'espace, mais aussi les appropriations successives du bord du lac, tour à tour investi, désinvesti puis réinvesti par les populations lausannoises. A l'époque antique, plusieurs implantations localisées témoignent du rôle stratégique

de l'eau pour les transports, le commerce, l'assainissement ou encore la défense. A l'époque classique, la rive naturelle, telle qu'elle apparaît encore dans le plan gravé par l'arpenteur Berney au milieu du XVIII^e, s'est avancée sur l'eau aux embouchures des rivières. On distingue alors très précisément un paysage bucolique composé de campagnes bourgeoises, de parcelles maraîchères, de pâtures et de marais. Au XIX^e siècle, l'eau est mise à distance par la construction

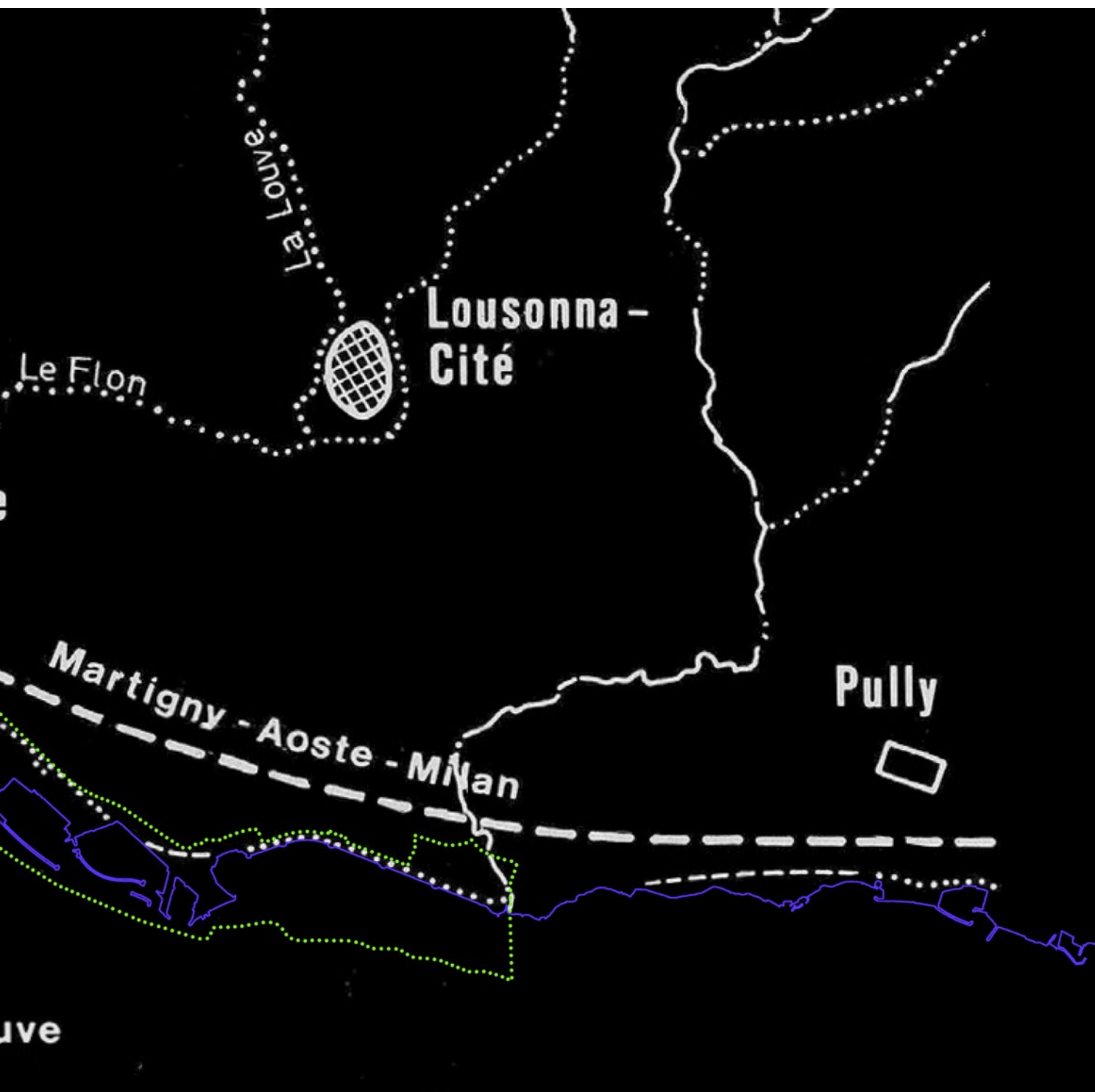
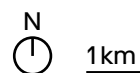
SOURCE: d'après la carte établie par D. Paunier (Dessin: B. A. Apothéloz), reproduite dans J. C. Biaudet, 1982, *Histoire de Lausanne*, Lausanne: Editions Payot



d'un grand quai, dont les activités de tourisme, de commerce, et de logistique sont visibles dans une campagne de photographie aérienne datant de 1933. Les préoccupations hygiénistes en cours dans la première moitié du XX^e siècle conduisent à l'aménagement de la plage de Belrive, apparaissant dans son contexte original sur les photographies aériennes de 1952. Les grands bouleversements de la seconde moitié de la moitié du XX^e siècle sont illustrés par les considérables

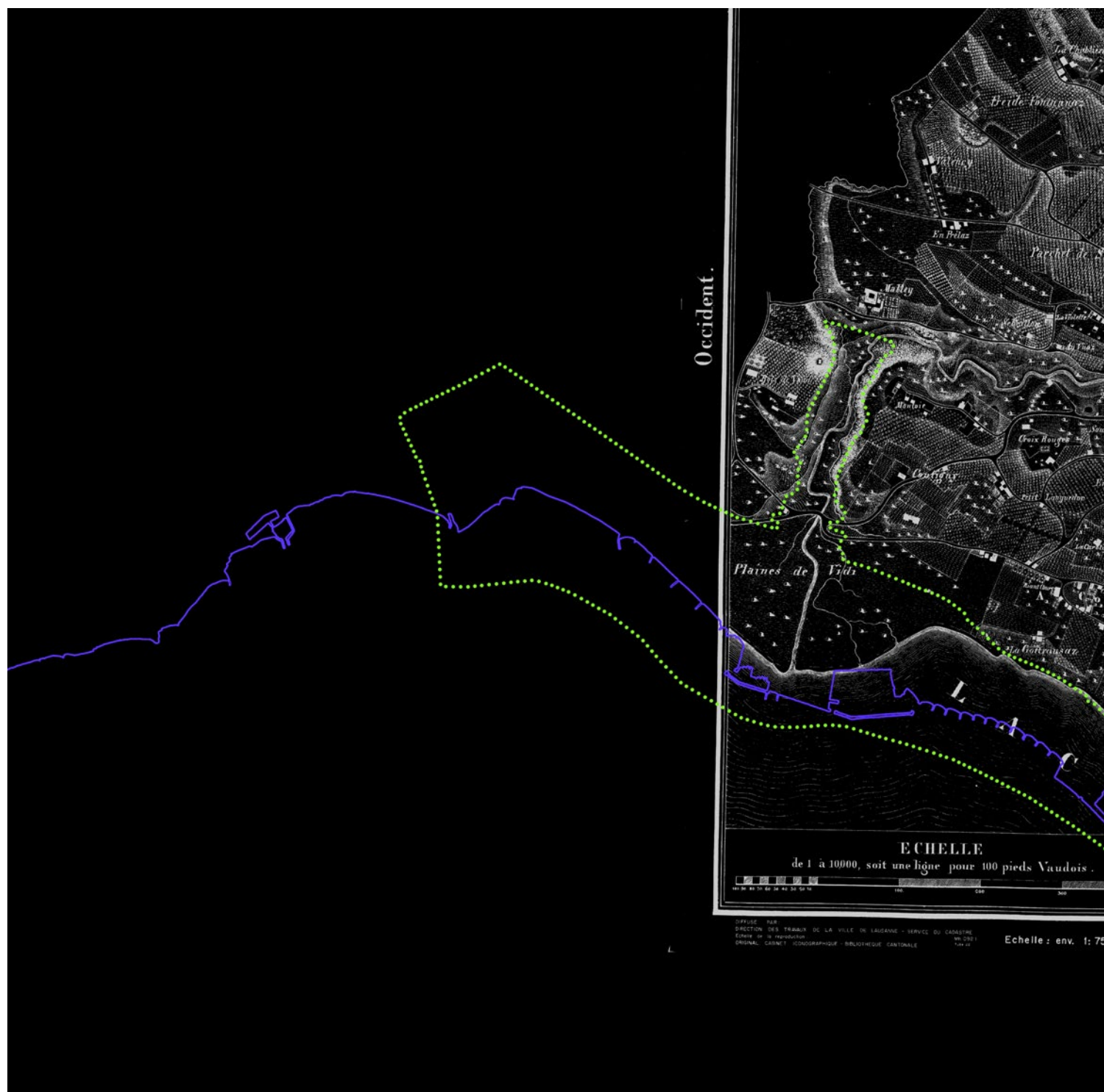
mouvements de terrain visibles en 1963, lors du chantier de remblayage de la vallée du Flon et de la baie de Vidy destinées à accueillir l'EXPO 64.

□ Trait de côte actuel

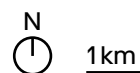


4.2 La carte de l'histoire Époque Classique: plan Berney, 1838

SOURCE: ©Service du cadastre de la Commune de Lausanne, Plan Berney, 1838

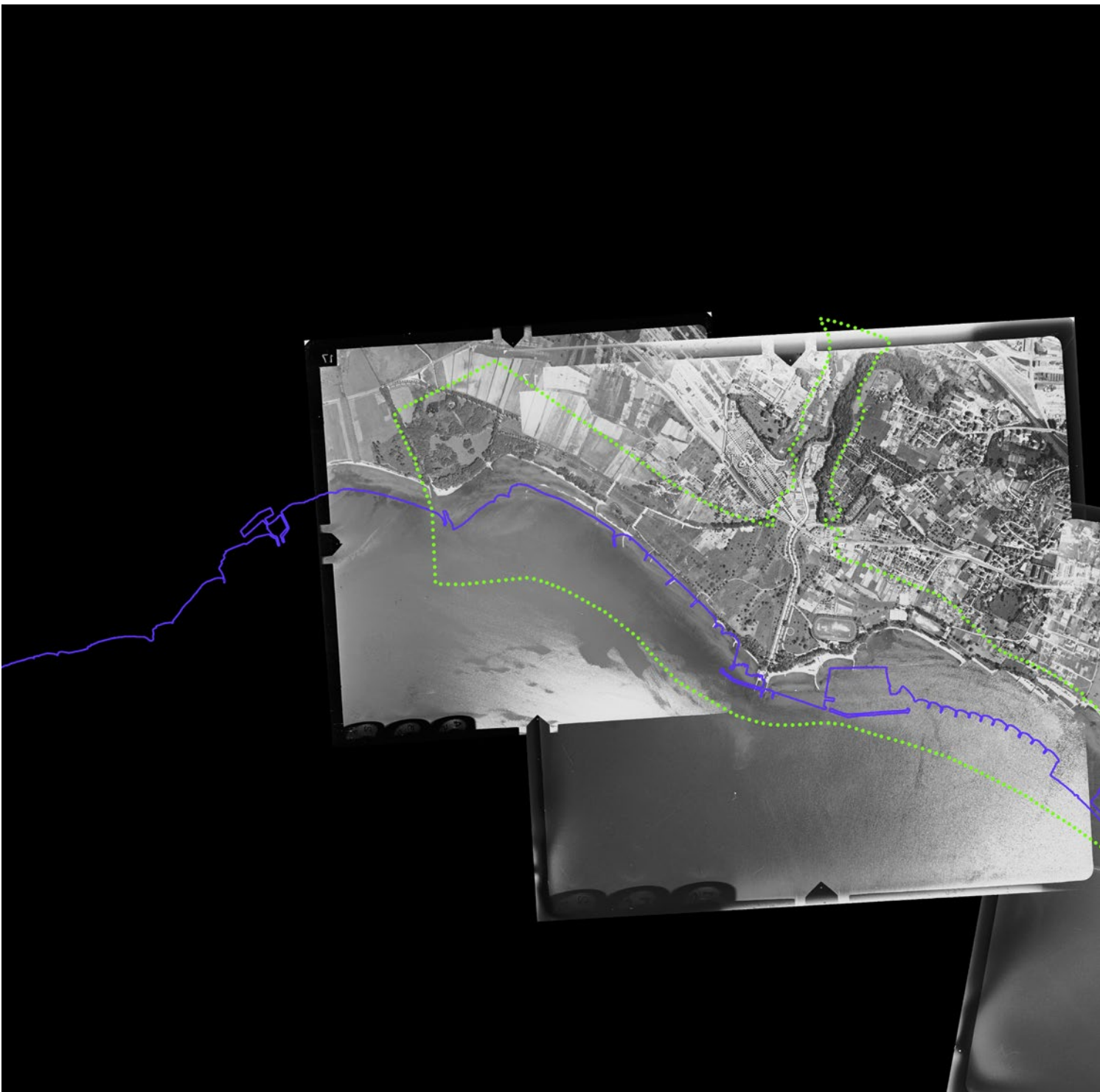


□ Trait de côte actuel

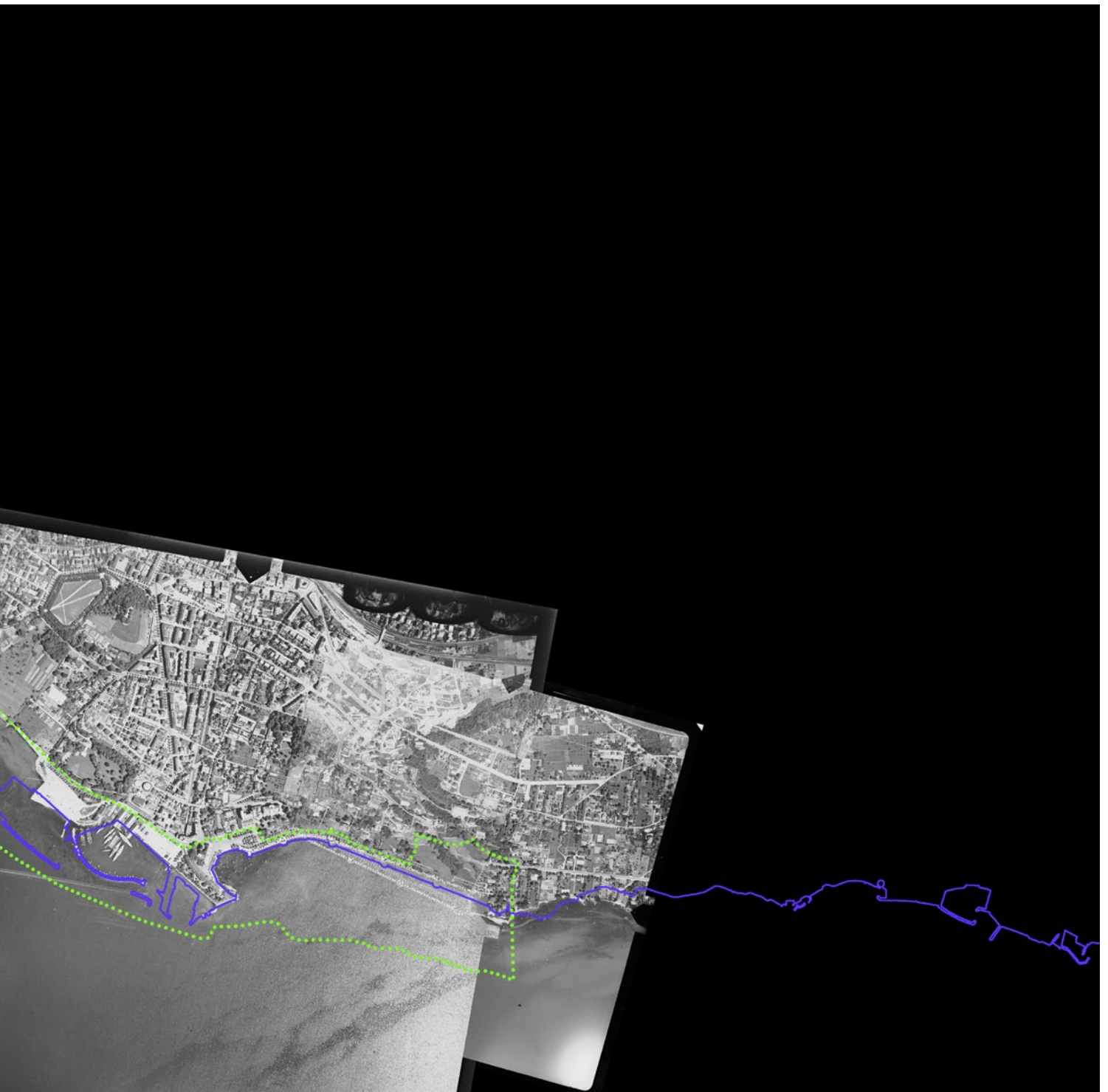
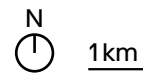


4.3 La carte de l'histoire XIX^e siècle: orthophotographie aérienne, 1933

SOURCE: Federal Office of Topography / Office fédéral de Topographie, @Swisstopo, Vues aériennes de 1932, Images n° 19330450080432; 19330280110112; 19330280160119 et 19330450030443

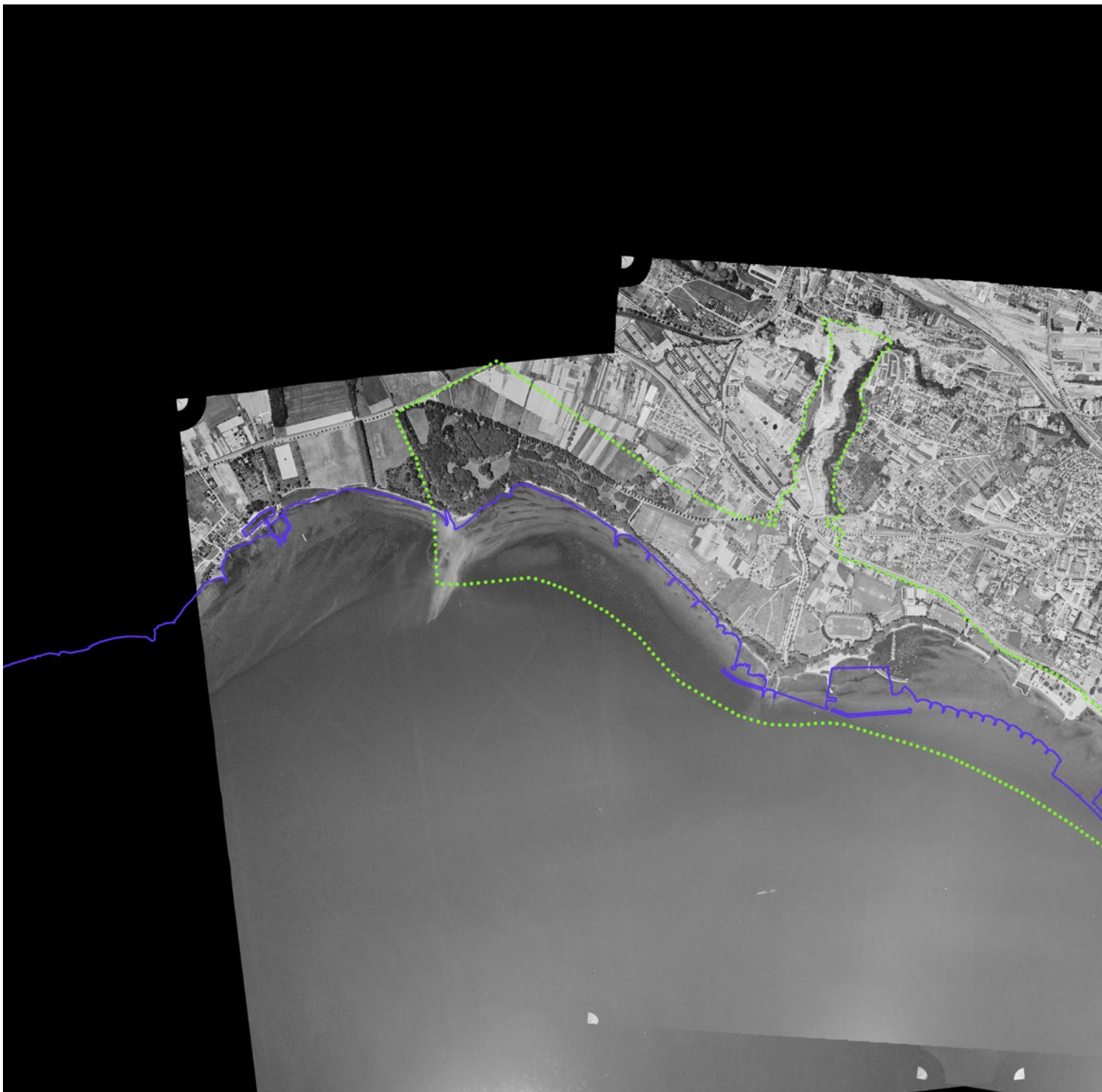


□ Trait de côte actuel

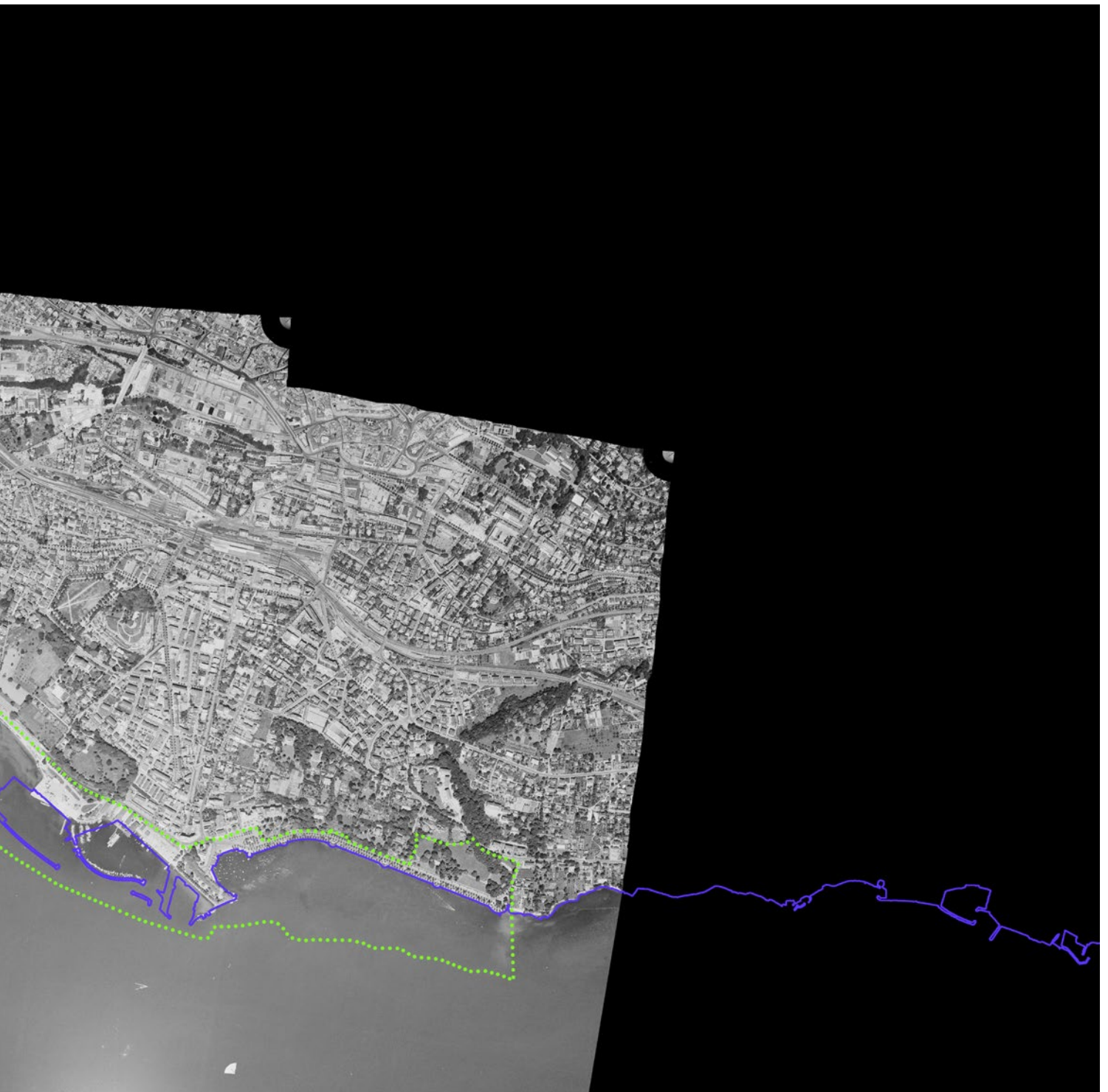
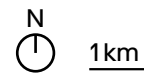


4.4 La carte de l'histoire Première moitié du XX^e siècle: orthophotographie aérienne, 1952

SOURCE: Federal Office of Topography / Office fédéral de Topographie, @Swisstopo, Vues aériennes de 1952, Images n° 19521510015352; 19521510015353 et 19521510015354

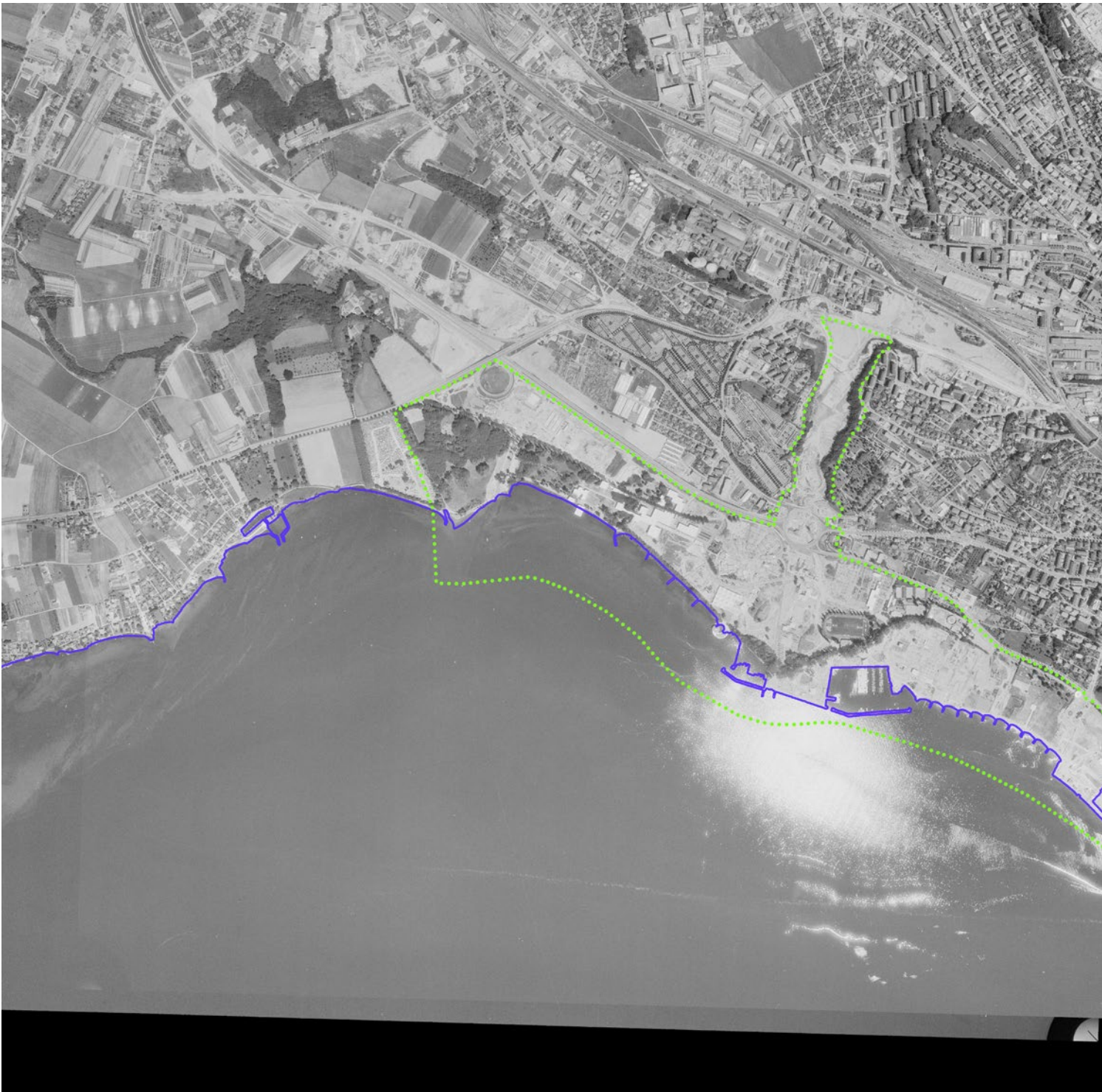


□ Trait de côte actuel

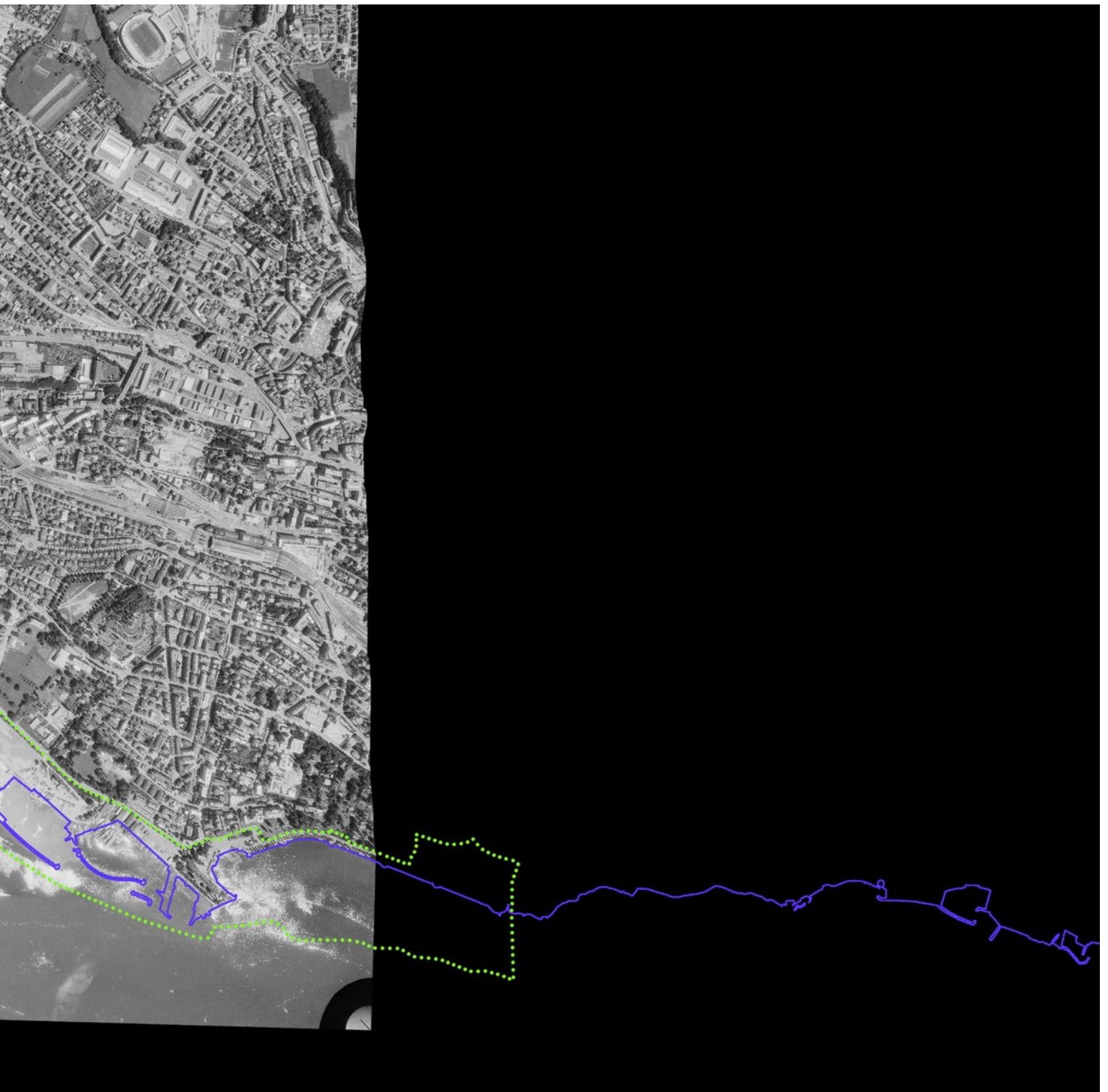
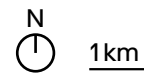


4.5 La carte de l'histoire Seconde moitié du XX^e siècle : orthophotographie aérienne, 1963

SOURCE: Federal Office of Topography / Office federal de Topographie, @Swisstopo, Vues aériennes de 1963, Images n° 19631530010369 et 19631530010368



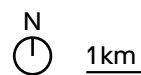
□ Trait de côte actuel



4.6 La carte de l'histoire Aujourd'hui: orthophotographie aérienne

SOURCE: Federal Office of Topography / Office fédéral de Topographie, @Swisstopo, orthophoto 2020 (résolution 10 cm) (lien: www.swisstopo.admin.ch/de/geodata/images/ortho/swissimage10.html)





5 La carte du projet Lausanne jardins 2024

Cette carte est amenée à évoluer pour intégrer les futurs jardins issus du concours international. Elle est parcourue par la ligne des rives qui traverse l'ensemble du projet. Oscillant dans l'épaisseur temporelle et spatiale de la rive, le tracé définitif de la ligne des rives sera retravaillé pour relier les différents jardins. Les périmètres de réflexion définissent quant à eux les contours des morceaux de

paysage qui devront être progressivement réaménagés pour mieux répondre aux enjeux du changement climatique et de l'adaptation de notre rapport à l'eau. Ils dessinent des embouchures, des deltas, des plages et des prairies, des surfaces de remblais ou des quais linéaires qui, souvent, s'avancent dans l'eau, non plus pour la mettre à distance, mais au contraire pour mieux l'intégrer à la ville.

SOURCE : Lausanne Jardins 24. Fond de carte produit sur la base du relevé Lidar aérien de l'Office fédéral de Topographie et sous-échantillonné par la simulation d'occlusion ambiante (lien : www.swisstopo.admin.ch/fr/connaissances-faits/geoinformation/donnees-lidar.html).

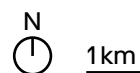


Séquences

- A Parc Bourget
- B Delta du Flon
- C Vidy-Bellerive
- D Ouchy-Vuachère
- Ligne des rives

Périmètres de réflexion

- A1 Chamberonne renaturée
- A2 Cycle de l'eau
- B1 Espace Fair-play
- B2 Sous le gazon, la rivière
- B3 La voie d'Expo 64
- C1 Théâtre de Vidy
- C2 Piscine de Bellerive
- C3 Plage de Bellerive
- C4 Quai du Vent-Blanc
- D1 Ouchy
- D2 Denantou
- D3 Vuachère



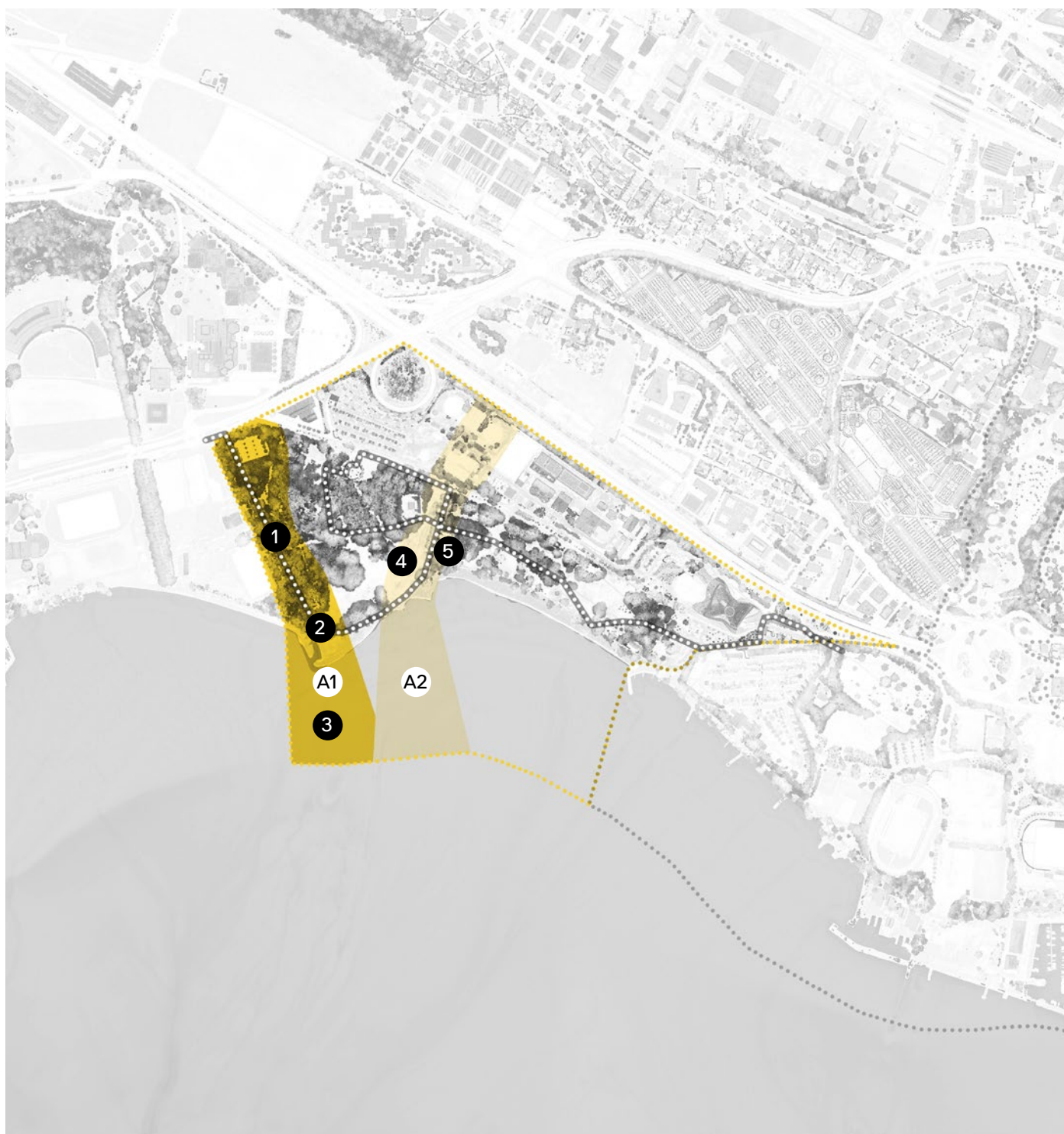
Séquences, périmètres de réflexion et sites d'intervention suggérés

A. Séquence Parc Bourget

Périmètres de réflexion
A1 Chamberonne renaturée
A2 Cycle de l'eau

Sites d'intervention suggérés

- 1 Allée boisée longeant la Chamberonne
- 2 Embouchure
- 3 Haut-fond (lac)
- 4 Butte de canalisation enherbée
- 5 Parking



A1 Périmètre Chamberonne renaturée

Description et usages

Aujourd'hui, les eaux de la Chamberonne (p.31•1), fortement canalisées, coulent doucement vers l'embouchure pour se jeter dans le lac à l'ombre d'une canopée où se tiennent encore de vieux charmes et où pousse l'ail des ours au printemps. Son lit, qui sent bon l'humus et l'humidité, porte encore la trace de la main de l'homme qui a cherché à apprivoiser l'eau. Il s'en sert, tour à tour, comme dispositif d'évacuation des eaux de ruissellement avoisinantes ou d'approvisionnement en eaux du biotope humide. Au sommet de sa digue gauche, s'adosse, toute proche du bruit de l'eau, une allée transversale qui lie la porte d'entrée du parc à la grève du lac et dégage le regard vers les Alpes françaises. A l'embouchure (p.31•2), les sables et sédiments de la grève de la rivière se mêlent à celle des rives du Léman, offrant un milieu jeune et très spécifique, qui accueille nombre d'oiseaux moins connus que le canard ou le cygne. Dans les années à venir, la Chamberonne est destinée à devenir un territoire de projets : la renaturation rendra à la rivière ses méandres et accueillera une végétation encore plus jeune et renouvelée au fil des crues. Là, une nouvelle passerelle permettra de franchir le delta et sa zone humide inondable en période de crue. Au large, une nouvelle île artificielle pour les oiseaux migrateurs (p.31•3) pourra devenir un point d'observation et de sensibilisation à ces milieux fragiles et riches en biodiversité, à l'instar de sa grande sœur de Préverenges.

Enjeu prospectif: Limite entre nature et loisir

Comment définir des espaces de détente et de circulation tout en respectant les lieux aménagés pour la biodiversité. Peut-on concilier nature et activités humaines (pression des usages, bruit, littering) ? Quelle cohabitation possible avec la faune sauvage dans un parc d'agglomération ?

Sites d'intervention suggérés (p. 31)

- 1 Allée boisée longeant la Chamberonne
- 2 Embouchure
- 3 Haut-fond (lac)

- Allée boisée bordant la Chamberonne (p.31•1)
- Embouchure de la Chamberonne (p.31•2) et haut-fond (p.31•3)



A2 Périmètre Cycle de l'eau

Description et usages

C'est sur les fondements de l'ancienne rive naturelle que s'est construite la station d'épuration des eaux usées (STEP), qui récolte les eaux de la région lausannoise. Les eaux souillées y convergent pour être purifiées, avant d'être expulsées, à 300 mètres au large de la rive du Léman. Ensevelis sous de la terre rapportée pour en assurer le bon fonctionnement hydraulique, le déversoir et la conduite d'eau ont modelé le paysage, donnant naissance à une colline enherbée et ouverte sur le lac (p.31•4). En période estivale, elle est prise d'assaut par la population et se couvre de serviettes de bain et de grills. Toutefois, sur les bords, le passant peut voir les herbes folles de la prairie non fauchée osciller au gré du vent. Ces herbages constituent aussi la lisière de la forêt du Bourget, encore très sauvage. C'est là que chaque mois de juin, à la nuit tombée, la forêt de tous les jours laisse place à un bois enchanté par la ronde nuptiale des lucioles, et cela même si, à quelques pas, ce sont les phares des voitures quittant le parking qui rompent le charme (p.31•5). Parking qui sera toutefois révoqué dans un avenir proche selon les plans de mobilité de la Ville.

Enjeu de sensibilisation: le cycle de l'eau

Comment thématiser le cycle de l'eau (captation, pompage, assainissement, rejet, pollution, etc.) et le rendre sensible pour les visiteur-se-s ?

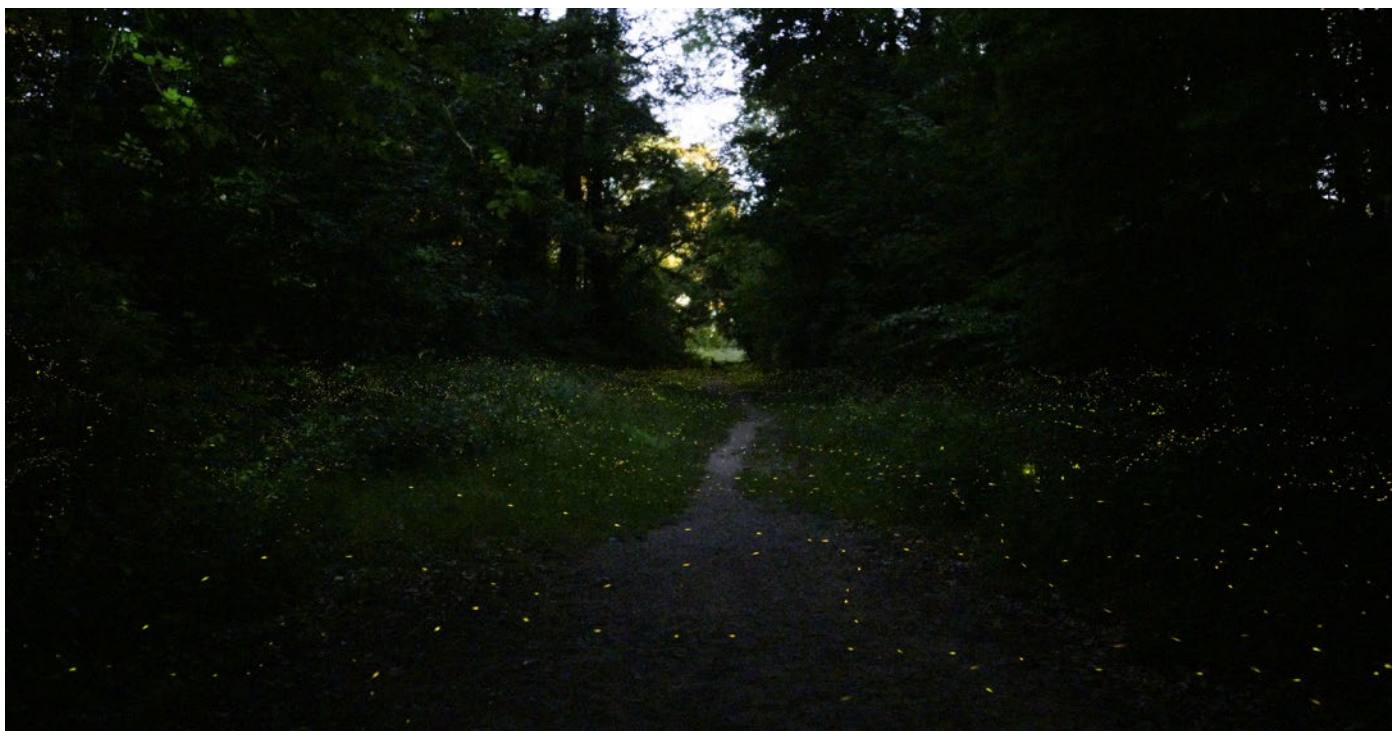
La STEP un dispositif d'assainissement et un indicateur sociétal: les traces de virus, d'hormones, de stupéfiants, etc. dans les eaux usées en disent long sur nos modes de consommation.

Comment préserver la qualité de l'eau, sachant que tout ce qui est consommé y est rejeté (produits de synthèse, médicaments, microplastiques, huiles minérales, etc.) ?

Sites d'intervention suggérés (p. 31)

- 4 Butte de canalisation enherbée
- 5 Parking

- Butte de canalisation enherbée (p.31•4)
- Lucioles du Parc Bourget en juin près du parking (p.31•5)



- Le parc Bourget le 10 août 1959 après un violent ouragan. [Photo anonyme. Coll. Musée Historique Lausanne]

- La station d'épuration des eaux usées en mai 1965. [Photo Comet AG. ETH-Bibliothek Zürich, Bildarchiv, Com_F65-05225 / CC BY-SA 4.0]



A. Séquence Parc Bourget

Analyse historique : la genèse d'un parc

L'extrémité ouest du rivage communal est occupée par le parc Louis-Bourget dont l'aménagement a débuté en 1915. C'est à cet emplacement que se trouvait le gibet de Lausanne où fut décapité en 1723 le Major Davel qui tenta de libérer le Pays de Vaud de la domination bernoise. Au nord du site, un monument – bloc erratique en forme de stèle – inauguré en 1899, rappelle l'évènement.

Au début de la Première Guerre mondiale, les autorités communales procèdent à l'assainissement des plaines marécageuses de Vidy qui servent de dépôt d'ordures ménagères ou gadoues. Alors que ce projet était envisagé depuis longtemps, il est réalisé en 1915 dans le cadre d'un chantier d'hiver pour occuper les ouvriers sans travail et consiste à remblayer le terrain et à l'aménager pour la culture maraîchère. À l'instigation du Dr Louis Bourget, médecin et ornithologue, il est décidé alors de laisser la partie occidentale bordant la Chamberonne dans son état naturel en raison de la qualité esthétique et sauvage du lieu où les promeneurs sont nombreux. La grève, le rideau d'arbres en bordure de lac et les taillis à l'est du monument Davel sont préservés. Dans ce secteur marécageux, il avait été prévu en 1906 de creuser des fossés et d'y amener les ordures, qui ont finalement été entassées pour former une colline, au sud du monument, que l'on se propose alors d'enlever.

Mais, grâce au legs du Dr Bourget, le secteur est progressivement transformé en parc, l'étang est créé et la plage aménagée. En 1941, une partie du parc est officiellement classée comme réserve ornithologique. Suite à deux ouragans, dont celui de l'été 1959 qui déracine ou brise un tiers des arbres, le parc est remodelé de 1960 à 1962 : plantation de plus de 2000 arbres, nivellement des remblais pour créer des pelouses planes et création de parkings. L'exposition nationale suisse de 1964 n'inclut pas le parc qui sera toutefois réaménagé à l'issue de celle-ci.

Au nord du parc s'étend la station d'épuration des eaux usées (STEP), dont le projet remonte au début des années 1960 à une époque où la majorité des eaux usées se déversaient dans le lac sans traitement. Avec l'augmentation de la population et celle du confort et de l'hygiène, le pouvoir autorégulateur du lac ne suffit plus et la pollution le long des rives s'accroît, même si dans les années 1930, la Commune avait installé des « plongeurs », soit des canalisations d'évacuation des eaux s'avancant jusqu'à 200 ou 300 mètres au large. Les installations sont prévues pour

traiter non seulement des eaux de Lausanne, mais également celles de dix communes avoisinantes.

L'emplacement choisi, entre le parc Louis-Bourget et l'autoroute alors en construction, est celui qui présente le moins d'inconvénients. Il permet d'amener par gravité une grande partie des eaux usées, notamment celles des communes de l'ouest lausannois, et réduit le nombre de stations de pompage. Les travaux débutent en 1962 et la STEP est progressivement mise en service en 1964-1965. Elle sera agrandie et modernisée à plusieurs reprises.

Au nord-est du parc, le château de Vidy abrite le siège du Comité International Olympique. L'édifice est issu de l'agrandissement, à la fin XVIII^e siècle, d'un bâtiment préexistant. Acquis par la Ville de Lausanne dans les années 1960, il abrite le CIO depuis 1968. Au fil du temps, il a été complété d'annexes qui ont disparu au profit de l'imposante Maison olympique qui le jouxte à l'est, inaugurée en 2019. Celle-ci surplombe la fontaine de la place de Granit, vestige de l'Expo 64.

Analyse hydrologique : deux infrastructures écologiques

Cette séquence du site illustre particulièrement bien les services écosystémiques en lien avec la gestion des eaux. Deux « infrastructures » offrent une fonction identique : la purification de l'eau, mais chacune selon un rythme très différent ! D'un côté, la rivière de la Chamberonne draine le vaste bassin versant des communes de l'ouest lausannois et rassemble deux rivières : la Mèbre et la Sorge. De l'autre, la station d'épuration (STEP) de Vidy assure le traitement des polluants issus de l'agglomération lausannoise. Ces deux systèmes ont en commun une purification de l'eau et un milieu récepteur identique : le Lac Léman. Et ceci dans un écrin de verdure formé par le Parc Bourget, lieu de loisir et de baignade. Cette séquence fait ainsi la part belle à ces quatre éléments essentiels dans la gestion des eaux : une rivière, une STEP, un parc urbain et un lac. Elle illustre également les conflits d'intérêts qui peuvent survenir et propose des solutions pour limiter les conflits.

Le développement urbain autour de la Chamberonne montre de façon emblématique l'évolution du rapport entre la ville et l'eau. Ce ruisseau et ses affluents ont été canalisés dès la fin du 19^e siècle et jusque dans les années 1970 afin de libérer les terrains pour les développements urbains. La forte augmentation des surfaces imperméables dans le bassin versant, couplée avec le changement climatique marqué par des

A. Séquence Parc Bourget

précipitations plus intenses, a compliqué la gestion de crues. Une renaturation de la rivière entre l'Université de Lausanne et le Léman est ainsi prévue ; elle vise à augmenter la capacité de gestion des crues mais aussi à augmenter la biodiversité du tronçon réaménagé, en favorisant notamment les échanges entre la rivière et le lac. Un biotope est envisagé pour les oiseaux migrateurs dans l'embouchure de la Chamberonne sur le Léman où une île leur serait destinée.

Cette séquence inclut le parc Bourget qui constitue un écosystème précieux et protégé, entouré de zones urbaines. Son utilisation comme lieu de détente et de loisir est très intense, surtout en été, ce qui va à l'encontre de sa fonction de réserve naturelle pour faune et flore. Les plages sont très fréquentées. Un panneau indiquant la qualité parfois mauvaise de l'eau limite cependant l'ardeur des baigneurs. En effet, le site est proche de l'exutoire des eaux parfois polluées de la rivière mais il offre malgré tout une vue à couper le souffle.

Ce n'est pas la STEP à proximité qui est à l'origine du problème : celle-ci déverse ses eaux au large, loin et en profondeur. Elle a cependant un impact indéniable sur le Léman puisqu'elle rejette les eaux traitées dans ce plan d'eau, à quelques kilomètres du lieu où l'eau potable est extraite grâce à la station de pompage de St-Sulpice.

La STEP permet de traiter les eaux usées et préserve ainsi la qualité de l'eau du lac. De ce fait, elle est en même temps un indicateur sociétal car, dans les eaux usées, on trouve les indices de tout ce qui est consommé et utilisé (drogues, produits chimiques, virus du COVID, etc.). Pas toutes les substances déversées peuvent être traitées aujourd'hui par la STEP. Une partie s'accumule dans le lac ce qui est peu compatible avec l'utilisation de l'eau du lac comme source d'eau potable. La mise en place prévue d'une installation supplémentaire de traitement des micropolluants va réduire ce conflit, sans l'éliminer complètement. Ce point questionne nos comportements : tous les produits que nous consommons finiront un jour ou l'autre dans le lac. Le traitement à la STEP n'est pas seulement limité du point de vue qualitatif, mais aussi quantitatif. Lors de fortes pluies une partie des eaux entrant à la la STEP sont directement rejetées dans le Léman sans traitement (voir plus de détails dans la séquence Maladière).

B. Séquence Delta du Flon

Périmètres de réflexion
B1 Espace Fair-play
B2 Sous le gazon, la rivière
B3 La voie d'Expo 64

Sites d'intervention suggérés

- 1 L'espace Fair-play
- 2 Parking du stade de Coubertin
- 3 Interstices entre les terrains sports
- 4 Esplanade des Cantons
- 5 Voie de circulation (axe historique de l'EXPO 64)



B1 Périmètre Espace Fair-play

Description et usages

A l'Espace Fair-Play (p.39 •1), la rive est en grande partie asphaltée... et c'est pour la joie de nombreuses sportives et sportifs, tous horizons confondus: ici, on doit déposer son obole pour signifier qu'on veut affronter les beach-volleyeuses et volleyeurs présents sur le terrain de sable entretenu; là, skateuses et skateurs défient rollers sur le bowl, créant l'effervescence sur la rampe; plus loin, les terrains de basket, libérés des traditionnelles lignes blanches deviennent le lieu d'expression artistique coloré au sol et de sound systems dans les airs. Pourtant, malgré ce brassage de genres, il manque des lieux plus calmes pour les plus petits ou les débutants, des lieux aussi plus perméables et ombragés qui feraient le lien entre tous ces équipements jusqu'au parking de Coubertin, le plus grand des terrains où seules les voitures prennent place et grillent en été sous le soleil (p.39 •2). Lausanne Jardins 2024 offre l'occasion de penser ces nouvelles pratiques du sport au-delà des limites de terrains conventionnelles et jusque dans les interstices, pour les transformer en jardins, comme de penser à leur accessibilité autrement qu'à l'échelle de l'individu motorisé.

Enjeu prospectif: Sport pour toutes et tous

Comment se réapproprier l'espace public pour l'activité physique en plein air? Comment promouvoir l'inclusion et donner accès aux espaces sportifs à tous les corps, au-delà des âges, des genres et des habiletés.

Préfiguration de l'Espace Fair-play dans le cadre de la campagne « Sport pour toutes et tous » menée par la Ville de Lausanne. (cf Fonds pour le développement de l'activité physique et du sport pour toutes et tous)

Sites d'intervention suggérés (p. 39)

- 1 Espace Fair-Play
- 2 Parking du stade de Coubertin

- Espace Fair-Play (p.39 •1), Bowl de Vidy, terrains de basket et beach-volley
- Parking du stade de Coubertin (p.39 •2) et vestige du vicus de Lousonna



B2 Périmètre Sous le gazon, la rivière

Description et usages

Le fil de l'eau du Flon qui balayait autrefois le cône d'alluvions, qui s'est développé naturellement au-delà de la première implantation du *vicus* romain de Lousonna, a disparu sous terre. Le cône a été remodelé par l'homme pour y installer de grands espaces plats, au gazon d'un vert monospécifique et uniforme, et une piste de course, conventionnellement orangée. La terre de remblai a été repoussée sur les côtés et forme aujourd'hui des talus (p.39 •3) qui mettent à distance les aires de jeux les unes des autres. C'est dans ces interstices, entre les grillages des terrains de football du stade de Coubertin, que se développe un continuum de prairies sèches au fort potentiel de biodiversité, accompagnées, parfois, de passages plus confidentiels. On peut enfin sentir la fraîcheur du Flon depuis les puits perdus présents sur le terre-plein situé entre les terrains d'entraînement et la rive. Ce n'est qu'au bout de l'esplanade des Cantons (p.39 •4), dallée et inaugurée avec l'Expo 64, que le Flon sort discrètement de terre dans un exutoire qui met peu en valeur l'eau qui a creusé le sillon de la vallée de la Jeunesse.

Enjeu prospectif: Le sport et la rivière, hors des espaces monofonctionnels ?

Quid des interstices entre les installations sportives et les pratiques du sport ? Quelles alternatives aux grands stades et aux surfaces monofonctionnelles ? Comment exploiter le potentiel des interstices (buttes entre les terrains) pour favoriser les pratiques sportives et la perméabilité piétonne à travers de nouveaux cheminements tout en préservant et en valorisant les potentialités écologiques de ces interstices ?

Les terrains de sport, lieux de stockage de l'eau ou lieux d'infiltration et perméabilité ?

Que reste-il de la rivière du Flon, rivière emblématique qui a façonné le territoire lausannois, autrefois important cône de déjection aujourd'hui remblai imperméabilisé ? Égouts canalisés et enterrés ou cours d'eau à l'air libre : quelle place pour les rivières urbaines ?

Sites d'intervention suggérés (p. 39)

- 3 Interstices entre les terrains de sports
- 4 Esplanade des Cantons

- Terrains de football engazonnés de Vidy et ses talus boisés (p.39 •3)
- Esplanade des Cantons (p.39 •4), stade de Coubertin et terrains de sports



B3 Périmètre La voie d'Expo 64

Description et usages

La Vallée de la Jeunesse... c'est la vallée creusée par le Flon. Aujourd'hui son talweg qui constitue une des principales pénétrantes de verdure nord-sud à l'échelle du grand paysage, accueille la coque bétonnée de l'espace des Inventions et la roseraie. Lors de l'Expo 64, cette vallée a fait l'objet d'un remblayage jusqu'aux rives, accompagné par la construction d'une imposante infrastructure routière donnant accès à l'ensemble du site d'exposition. En ces temps modernes, l'accès à la voiture et en voiture était au centre de l'innovation avec, comme infrastructure de démonstration, l'imposant giratoire de la Maladière qui coupe aujourd'hui la Vallée de la Jeunesse des rives dédiées à la mobilité active. C'est dans cette logique de modernité que cette porte d'entrée principale piétonne passe sous la route qui mène à Ouchy. Aujourd'hui, l'allée principale de l'Expo 64, pensée lors de sa construction comme la voie d'accès piétonne à la manifestation, est fortement soumise à l'empreinte de la voiture (p.39 •5). Elle est devenue une route d'accès circulaire jusqu'aux terrains de sport, de loisirs et de stationnement; elle a perdu le lien avec une arborisation en marge qui s'est développée sur plus de soixante ans depuis l'Expo 64. Les potentiels de désimperméabilisation et de plantation sont énormes et invitent à la réappropriation des lieux. Le temps de l'été, au bout de la jetée et à deux pas des pyramides, c'est ici que « Lausanne sur Mer » prend ses quartiers, proposant des activités nautiques gratuites pour la plupart, offertes aux adolescent-e-s et à toute la population.

Enjeu prospectif: Que reste-il d'Expo 64 soixante ans après ?

L'esplanade des Cantons, un symbole désuet ?
Quid de la vision futuriste et moderniste de 1964 ?
Comment se définit l'avant-garde d'aujourd'hui ?

Comment se réapproprier ces tracés surdimensionnés et activer les liens piétonniers ?
Quels gestes pour la mobilité douce et la santé publique ? Comment retrouver le caractère paysager et piéton de cette pénétrante, prolongement du talweg et porte d'entrée dans un parc d'agglomération ?

Site d'intervention suggéré (p. 39)

5 Voie de circulation (axe historique de l'Expo 64)

- Tracé de l'ancienne voie d'accès piétonne à l'Expo 64 (p.39 •5)
- Talweg de la Vallée de la Jeunesse



- La grève de Vidy vers 1910.
[Photo Paul Rosset. Coll. Musée Historique Lausanne]
- Baignade à Vidy vers 1915.
[Carte postale Éditions Art. Perrochet Matile. Coll. Musée Historique Lausanne. ©Éditions Perrochet / Archives de la construction moderne – EPFL]
- Le stade de Vidy, actuel stade Juan Antonio Samaranch, à l'arrière-plan, le camping de Vidy vers 1955.
[Photo Würgler. Coll. Musée Historique Lausanne]

- Le delta du Flon et, à l'arrière-plan, le chantier de comblement en avril 1962.
[Photo Aéroport de Lausanne. Archives de la Ville de Lausanne, C16 routes et mobilité_carton provisoire 387]
- Le chantier de l'Expo 64 en 1963.
[Photo Comet AG. ETH-Bibliothek Zürich, Bildarchiv / Com_F63-00473 / CC BY-SA 4.0]
- L'Expo 64.
[Photo Comet AG. ETH-Bibliothek Zürich, Bildarchiv / Com_BC25-004-004 / CC BY-SA 4.0]



**Analyse historique : le sport pour tous
et l'exposition nationale**

Au XIX^e siècle, la baignade se pratiquait dans des établissements fermés et payants – réservés aux touristes – ou dans des secteurs bien spécifiques ; ailleurs, elle était interdite. Ainsi, jusqu'au début du XX^e siècle, peu de Lausannois fréquentaient les rives du lac à Vidy. Cependant, avec l'essor du mouvement hygiéniste qui prône les cures d'air et de soleil pour prévenir et soigner notamment la tuberculose, l'intérêt pour la baignade et les activités de plein air se développe. En 1915, deux médecins lausannois fondent l'Œuvre de Vidy-Plage qui propose aux enfants une cure de soleil et de gymnastique au bord de l'eau ou dans l'eau. Dans la foulée, plusieurs praticiens, convaincus des bienfaits des bains au lac et du soleil, encouragent les autorités à ouvrir les grèves de Vidy à la baignade libre et obtiennent gain de cause. Dès lors, les Lausannois sont nombreux à s'adonner aux plaisirs de la baignade.

Fin 1917, face au développement des activités sportives et de plein air et à la reconnaissance de ces pratiques pour la prévention des maladies, la Municipalité décide de créer un emplacement *ad hoc*. Elle acquiert à cet effet une propriété en bord de lac sur laquelle existaient déjà des installations de gymnastique et la met à disposition du Cercle des sports, futur Stade-Lausanne, qui souhaite bientôt disposer d'un véritable stade. Ce dernier est établi à proximité du Flon sur un terrain fourni par la Commune. Disposé parallèlement au lac, il est aménagé dès 1921 par des chômeurs et des membres du Cercle des sports. Il est complété en 1923 d'un bâtiment abritant des vestiaires, une tribune et un restaurant sans alcool. Une véritable zone sportive se dessine alentour. Les abris en bois destinés aux baigneurs édifiés en 1891 sont reconstruits en béton en 1922, tandis que des courts de tennis, des terrains d'entraînement, ainsi qu'un pavillon réservé à l'Œuvre de Vidy-Plage sont réalisés. L'ensemble est arborisé, notamment par la plantation de peupliers autour du stade. En 1951, un camping est créé sur la rive droite du Flon.

En 1956, Lausanne est désignée pour accueillir l'exposition nationale suisse de 1964. Parmi les sites envisagés, c'est celui de Vidy qui est choisi par le comité d'organisation le 20 mars 1959. La manifestation s'étend sur une surface de près de 600 000 m² comprenant la plaine de Vidy, entre le parc Bourget et Bellerive-Plage et, entre la voie ferrée Lausanne-Genève et le futur giratoire de la Maladière qui marque l'extrémité de l'autoroute Lausanne-Genève alors en construction, la vallée du Flon, ancienne décharge à ciel ouvert progressivement comblée.

Le terrain est en partie gagné sur le lac grâce à des comblements entrepris par la Ville entre Ouchy et Vidy à partir de mai 1959. Protégé par des ouvrages tels que digues, grèves artificielles et jetées, le remblai mesure 1700 mètres de long. À proximité de l'embouchure du Flon, le port de petite batellerie aménagé dans les années 1940 doit être remblayé. Un nouveau port, plus important, verra le jour.

Réalisée sous la direction de l'architecte en chef Alberto Camenzind, l'Expo 64 ouvre ses portes le 30 avril 1964 pour une durée de six mois. Son axe central suit le tracé du Flon qui a été canalisé : il est composé de l'actuelle Vallée de la jeunesse au nord du rond-point de la Maladière et, au sud, de la Voie suisse qui constitue la partie générale de l'exposition et qui débouche face au lac sur l'esplanade des Cantons et ses pyramides. De part et d'autre de cet axe, le long du rivage, s'égrènent les pavillons des secteurs dont la mise en œuvre est confiée à différents architectes. Les constructions sont éphémères et seront démontées à l'issue de la manifestation.

D'emblée, il était entendu qu'après la manifestation, les terrains seraient consacrés à la verdure, aux sports, à la détente et à la promenade. Le plan général d'aménagement établi en 1965 tire parti des plantations et des chemins, des collines et des buttes – parfois en les modifiant – créés pour l'Expo 64 et qui avaient compartimenté le terrain. Les installations sportives préexistantes sont remises en état et complétées par étape ; ainsi, entre 1975 et 1977, le centre romand d'aviron voit le jour et l'actuel stade Pierre-de-Coubertin est aménagé pour accueillir des compétitions internationales. Le camping, qui le temps de l'exposition avait été déplacé à Saint-Sulpice, est réinstallé à l'est du parc Bourget. La vallée du Flon devient un parc dédié aux jeunes et prend le nom de Vallée de la jeunesse ; on y plante une importante roseraie.

Certains édifices sont finalement maintenus, comme la garderie Nestlé ou la cave à bière en forme de colline qui abrite les vestiaires du stade Pierre-de-Coubertin. La Place de granit, la Fontaine de cuivre et la sculpture Serment du Grütli sont aussi conservées. Enfin, les ruines du *vicus* de Lousonna, essentiellement mises au jour lors du chantier de l'autoroute au début des années 1960 et de celui d'Expo 64, sont aménagées en parc archéologique entre 1971 et 1976 ; un plan d'eau symbolise le tracé de la rive à l'époque romaine.

Analyse hydrologique : le delta du Flon

Plusieurs périmètres de cette séquence illustrent les problèmes de la gestion actuelle des eaux de

pluie. Dans le cours de l'évolution de l'assainissement urbain et du développement de la Ville trois cours d'eau ont été entièrement reconfigurés : Le Flon, La Louve et le Galicien. Ces cours d'eau ont été transformés en égouts souterrains et sont actuellement utilisés pour l'évacuation des eaux usées et des eaux de ruissellement en temps de pluie. Lors des précipitations importantes, la STEP ne peut pas traiter l'ensemble des eaux collectées sur les surfaces urbaines. Un ouvrage de sécurité, de délestage, que l'on appelle un déversoir d'orage permet de protéger l'infrastructure de la STEP lors de ces événements pluvieux. Celui du Capelard, au bas de la Vallée de la Jeunesse, est particulièrement important : il s'agit certainement du plus grand ouvrage de ce type en Suisse. Mais c'est également un lien où l'on produit de l'hydroélectricité urbaine. En effet, l'eau de rivière de la Louve est collectée en amont de la Ville dans un petit lac de rétention. Cette eau est acheminée à travers le Déchoduc de la Ville et l'ancienne galerie du Flon jusqu'à cet ouvrage où elle est valorisée à l'aide d'une turbine. L'aspect énergétique de l'eau est ainsi parfaitement illustré à l'aide de cette réalisation particulièrement originale en milieu urbain. L'utilisation de l'eau du lac en tant que source d'énergie pour le chauffage/refroidissement est également un thème clé.

Le rond-point de la Maladière questionne, en lien avec l'eau, la problématique de la pollution des eaux de ruissellement par le trafic motorisé. Les eaux de chaussée contiennent de nombreux polluants, provenant notamment de l'abrasion des freins, des pneus et de la chaussée elle-même. Les eaux de routes sont connues comme la principale source de contamination en microplastiques dans les milieux récepteurs. On n'a réalisé l'importance de ces apports de polluants dans les eaux que vers la fin du 20^e siècle, raison pour laquelle la majorité des routes suisses, construites avant cette époque, ne sont pas équipées de systèmes de traitement des eaux. La ville de Lausanne a mis en place des systèmes de traitement des eaux de ruissellement – occasion, dans cette séquence, de faire le lien entre transport motorisé et pollution des eaux. Des systèmes de traitements par infiltration à travers des massifs de sol planté spécifiquement aménagés voient le jour de plus en plus fréquemment.

Ces aspects de gestion et de pollution des eaux expliquent pourquoi la baie de Vidy est le lieu le plus contaminé du lac Léman. Le déversoir du Capelard s'y rejette, mais également les eaux de ruissellement routières du bord du lac, sans

compter évidemment la STEP dont les eaux épurées se rejettent au large et en profondeur. Tous ces rejets génèrent des conflits d'usage avec les activités récréatives que l'on trouve aux abords du lac, lieu récréatif par excellence. De nombreuses activités nautiques se déroulent sur le Léman directement aux abords des Pyramides de Vidy : voile, paddle, aviron, pédalo, baignade... Le fait est que, malgré une pollution potentielle lors d'événements de pluie, la qualité des eaux peut être considérée comme bonne aux abords de cette séquence. C'est l'occasion d'informer la population sur la pollution et sur ses conséquences pour la santé, de parler de la qualité bactériologique des plages, de la prolifération des algues, des puces de canard, etc.

C. Séquence Vidy-Bellerive

Périmètres de réflexion

- C1 Théâtre de Vidy
- C2 Piscine de Bellerive
- C3 Plage de Bellerive
- C4 Quai du Vent-Blanc

Sites d'intervention suggérés

- 1 Pairie entre le théâtre et la plage
- 2 Toiture de la piscine de Bellerive
- 3 Espace sport de la piscine de Bellerive
- 4 Lac (haut-fonds au large de la plage de Bellerive)
- 5 Parking/place du cirque
- 6 Terre-plein du Vent-Blanc
- 7 Bout du quai de la Sagrave



C1 Périmètre Théâtre de Vidy

Description et usages

Le théâtre de Vidy, fleuron de l'architecte Max Bill, s'est construit dans un écrin de verdure dont le lac constitue le plus beau des décors. Fort de son succès, le théâtre s'est doté d'annexes et de dépendances qui se réorganisent aujourd'hui autour d'une cour semi-ouverte. A l'arrière de ce site, on distingue encore les vestiges des murs de constructions de l'Expo 64, aménagés pour accueillir une aire de jeux. En été, la prairie (p.49 •1) s'anime et devient le théâtre de scènes de vie festive. Les bosquets se parent de guirlandes pour célébrer anniversaires, mariages et les multiples fêtes spontanées des communautés de la région lausannoise. Jeunes, vieux, ados s'y côtoient au rythme de la musique. Depuis le lac, la présence de ces événements festifs se manifeste par un nuage brun qui sent bon, pourtant, les grillades multiculturelles. Pour se rafraîchir, la plage n'est pas loin, avec ses restaurants du monde les pieds dans l'eau, le mini-golf et les bains des dames. L'accès à l'eau demeure public. Ici, place aux cultures!

Enjeu prospectif: Le théâtre à la rencontre des (futurs) publics

Une institution de la culture à la rencontre du paysage, des rives et de ses usager·ère·s. Comment tisser des liens entre le théâtre et le public de la plage à travers une réappropriation de cet environnement naturel et construit? Comment offrir un espace de représentation et d'expression hors les murs à un large public? Comment les non-initié·e·s s'approprient-ils les arts vivants?

- Théâtre de Vidy, prairie (p.49 •1) et plage
- Prairie (p.49 •1) avec ouverture sur le grand paysage



C2 Périmètre Piscine de Bellerive

Description et usages

Adossée à l'avenue de Rhodanie, la piscine de Bellerive, autre fleuron de l'architecture moderne s'étire de son long sur la largeur d'une belle pelouse tondue impeccablement, orientée plein sud vers le lac. Ce bâtiment emblématique des années 30, agrandi dans les années 60, offre une vue spectaculaire sur le grand paysage depuis les coursives des vestiaires et la terrasse panoramique (p.49 •2), aujourd'hui trop peu exploitée en comparaison des autres portions de la rive qui sont littéralement prises d'assaut aux beaux jours. On y savoure une vue plongeante sur le lac sans avoir à faire l'expérience de sensations vertigineuses à partir des plongeoirs. La pergola offre des possibilités d'ombrage à cet ancien solarium qui ne demanderait qu'à être réactivé le temps d'un été.

En contre-bas s'étend la partie occidentale de la piscine dédiée aux sports de terrain. Cet espace vert (p.49 •3), lui aussi sous-utilisé – en contraste saisissant, l'été, avec la densité des usages de la prairie devant le théâtre – est encore en devenir et pourrait accueillir un jardin éphémère comme de nouveaux terrains de beach-volley.

Récemment, un effort pour apporter de la biodiversité a été entrepris afin d'enrichir ce grand green. Des bosquets de pins, saules et autres arbres à fort développement, au port élagué ont été plantés sur de petites buttes, souvent moins tondues qu'ailleurs. Elles apportent ombrage et fraîcheur recherchés par de nombreux habitué-e-s.

*Enjeu prospectif 1: Valorisation
d'un bâtiment emblématique*

Comment valoriser et animer la toiture-terrasse de la piscine de Bellerive, bâtiment emblématique des années 30, agrandi dans les années 60, qui offre une vue spectaculaire sur le grand paysage?

Site d'intervention suggéré (p. 49)

2 Toiture de la piscine de Bellerive

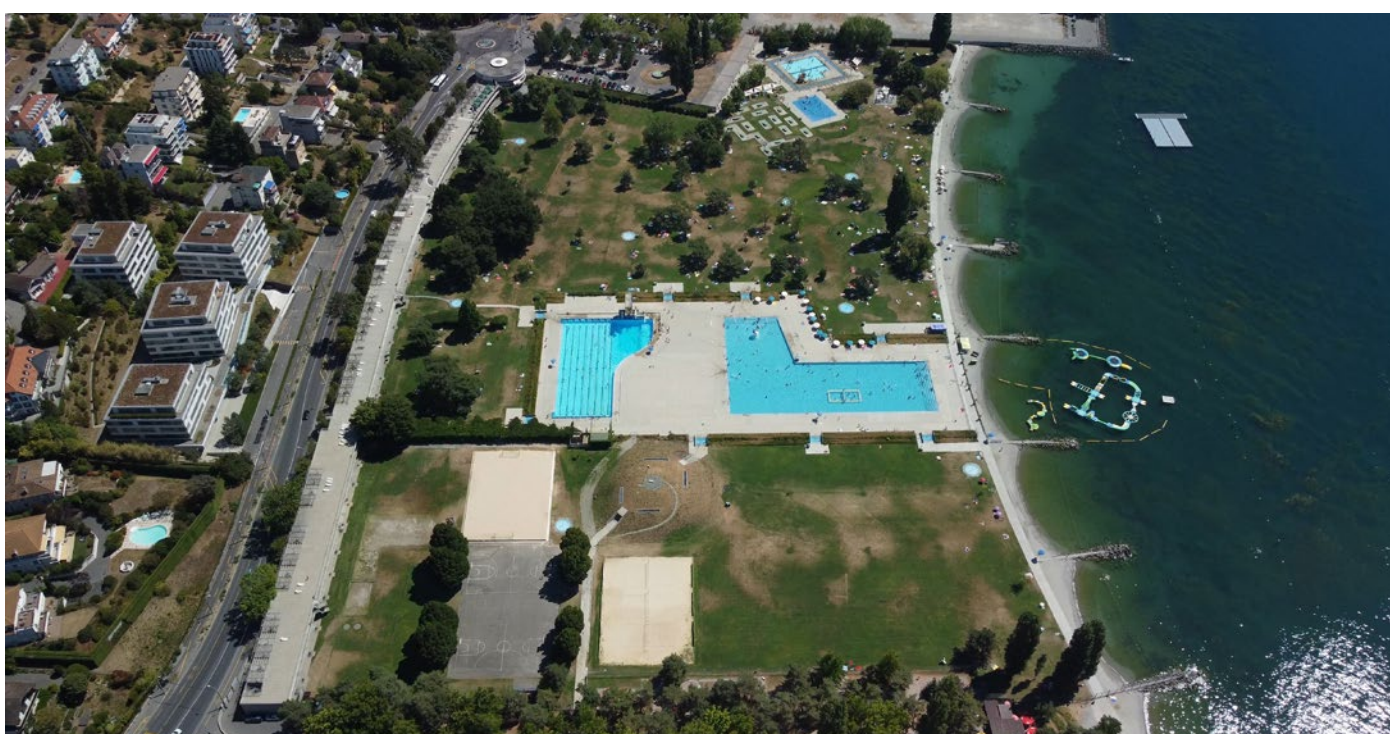
*Enjeu prospectif 2: Accessibilité
des infrastructures et des espaces au grand public*

Comment intensifier les usages des équipements, sportifs notamment, dans l'enceinte de la piscine de Bellerive, sous-utilisés en regard de la surexploitation des espaces alentour (Vidy et Jetée de la Compagnie)?

Site d'intervention suggéré (p. 49)

3 Espace sport de la piscine de Bellerive

- Toiture-terrasse de la piscine de Bellerive-Plage (p.49 •3)
- Piscine de Bellerive et son espace dédié au sport (au premier plan) (p.49 •3)



C3 Périmètre Plage de Bellerive*Description et usages*

Bellerive, ce n'est pas que l'eau chlorée retenue dans des bassins couleur bleu-piscine... C'est aussi plus de 600 m de plage de sable dont la moitié est soustraite à l'accès libre durant l'été, pour sécuriser les activités nautiques et la surveillance des baigneurs dans l'eau du lac. Cette plage (p.49 •4) dépasse l'échelle de la piscine et s'inscrit comme une unité paysagère unique et cohérente, entre la Voile d'Or et le Quai du Vent-Blanc. Là, le sable est retenu sur toute la longueur par des brise-lames enrochés formant de petites criques artificielles. En hiver, le ou la promeneuse peut longer cette plage sur un sentier bétonné qui sert de solarium quand la piscine se privatise. Au bout de cette promenade, une rampe menait autrefois à l'eau non seulement les promeneur-euse-s mais aussi les éléphants du cirque Knie, dans un cérémonial qui attirait de nombreux curieux-ses. Le temps d'une baignade, l'eau appartenait aux éléphants mais à qui appartient-elle maintenant ?

Enjeu prospectif: L'accès public des rives du lac

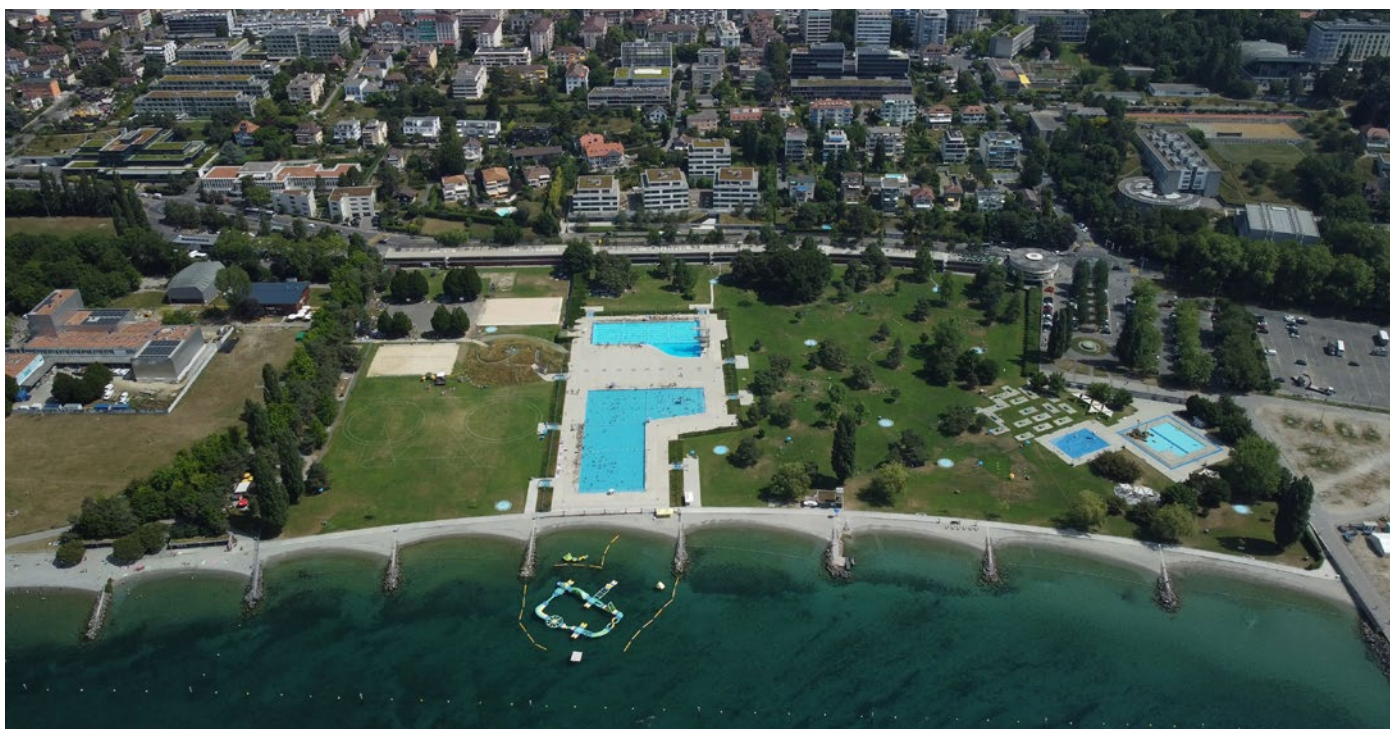
Quelle solution pour maintenir la plage de Bellerive en accès libre à tout public et garantir la libre circulation le long de la rive, afin d'éviter le détour par l'arrière de la piscine ? Peut-on encore privatiser les plages communales ?

Quels cadres pour encourager les pratiques sportives aquatiques et les pratiques de la baignade en mutation, comme la redécouverte de la baignade hivernale en eau froide, etc. ?

Site d'intervention suggéré (p. 49)

- 4 Lac (haut-fonds au large de la plage de Bellerive)

- La zone de baignade (p.49 •4) entre la plage de Belle-rive entre la Voile d'Or et le Quai du Vent-Blanc
- L'accès à la plage fermée en été depuis le quai du Vent-Blanc



C4 Périmètre Quai du Vent-Blanc

Description et usages

Difficile à croire aujourd'hui: en lieu et place de la marée de bitume (p.49 •5) qui accueille à présent du stationnement automobile et quelques événements forains gourmands en surfaces logistiques, les eaux du lac venaient autrefois lécher les anciens quais du Vent-Blanc. Au siècle dernier, d'immenses remblais sont venus combler les quais, pour former une cuvette imperméable où le vivant n'a plus sa place. Une fois passé l'allée de platanes majestueux qui bordent les quais, plus d'ombre et plus de végétal! Ce comblement a vidé de son sens le beau promontoire qui prolongeais autrefois la rue des Bains jusqu'à l'eau pour magnifier l'entrée de la piscine. L'élégante forme oblongue et concave subsiste, de même que son couvert végétal, mais elle est à présent noyée dans la micro-topographie complexe des remblais plus récents.

Callé entre les quais, la place du cirque et le promontoire, un terre-plein minéral mais relativement poreux en chaille (p.49 •6) accueille le temps des représentations les gens du cirque et leurs roulottes. C'est là que se tenait aussi le cinéma en plein air. Avant les projections, le ou la spectatrice pouvait observer le coucher de soleil sur le lac et les Alpes ou goûter à la pluie des orages. Aujourd'hui, les buvettes installées sur la jetée de la Compagnie perpétuent la vie nocturne qui s'y tenait, offrant des lieux de baignade alternatifs depuis les enrochements et de quoi se sustenter dans les food trucks.

La jetée jouit d'une situation exceptionnelle et doublement orientée: vers le lac, bien sûr, mais aussi vers la cale qui sert de port aux activités multiples (p.49 •7). Le chantier naval, le dépôt des bateaux de la CGN, la pêcherie d'Ouchy ainsi que l'exploitation des sables et autres graviers du lac par la Sagrave s'animent en semaine. On peut y voir le cycle quasi-perpétuel des grues et des camions qui construisent et déconstruisent les monticules de grave de granulométrie différente. Contre les herses qui protègent le passant de ce travail titanique, séchent les nasses métalliques des pêcheurs professionnels.

Enjeu prospectif: Sous l'asphalte, la ville-éponge

Du festif/forain à la multifonctionnalité: comment transformer une place du cirque et foraine utilisée quelques jours par année? Quels autres usages pour un parking surdimensionné? Une nouvelle surface de rencontre pour les publics, multifonctionnelle et poreuse?

Ville-éponge et infiltration: comment préfigurer la desimperméabilisation du parking, en thématissant le ruissellement des eaux de surface et la filtration des polluants? Comment créer une place de pluie? Comment retrouver sous l'asphalte, le sol, cette infrastructure écologique (séparateur d'hydrocarbure, filtration des micropolluant, etc.)?

Quelle place pour l'eau dans la ville du futur (jeux d'eau, kiosques climatiques, murs d'eau)?

Sites d'intervention suggérés (p. 49)

- 5 Parking/place du cirque
- 6 Terre-plein du Vent-Blanc

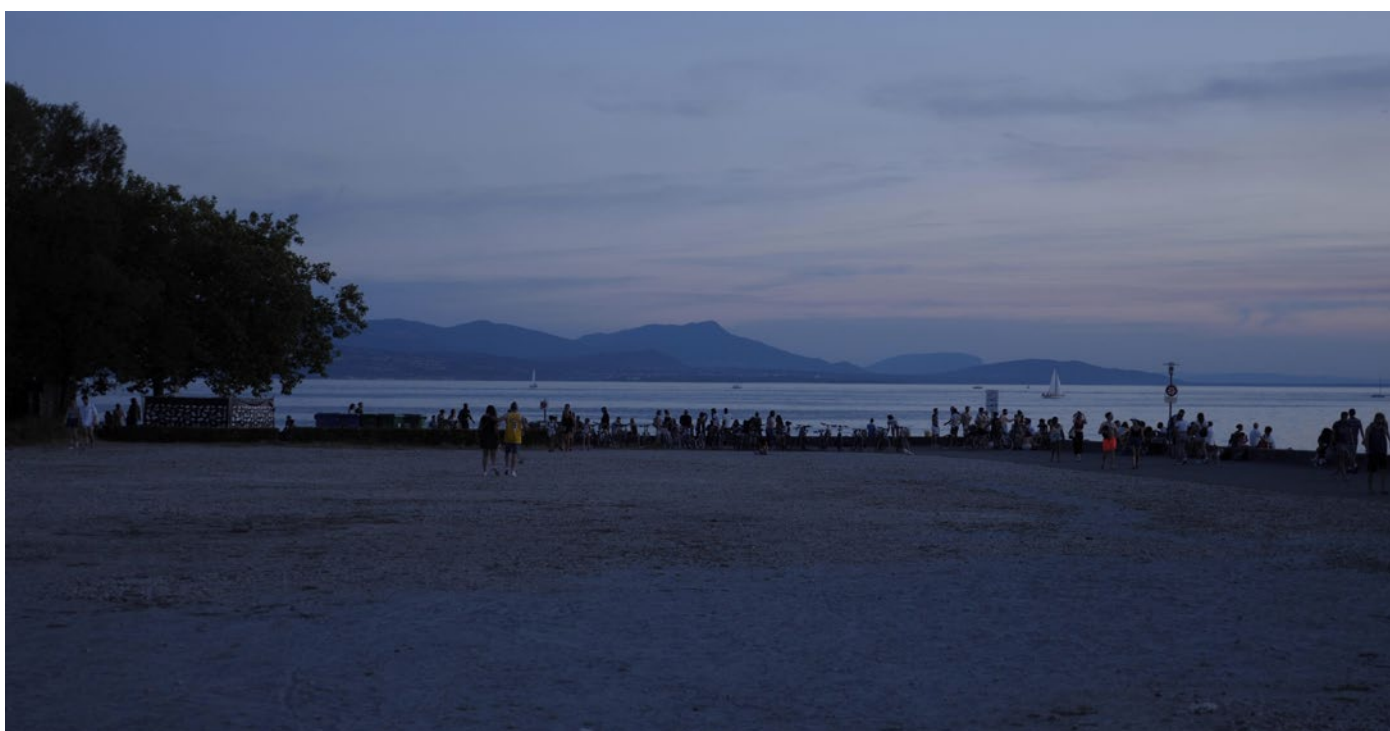
Enjeu de sensibilisation: L'eau comme ressource productive

Au-delà des loisirs, le lac est aussi une ressource pour des activités comme la pêche, le transport de matériau (Sagrave), l'agriculture urbaine, la production d'énergie, etc.

Sites d'intervention suggérés (p. 49)

- 5 Parking/place du cirque
- 6 Terre-plein du Vent-Blanc
- 7 Bout du quai de la Sagrave

- Quai et terre-plein du Vent-Blanc (p.49 •6)
- Parking de Bellerive et place du cirque (p.49 •5), site et quais de la Sagrave (en arrière-plan) (p.49 •7)



C. Séquence Vidy-Bellerive

- Bellerive-Plage en août 1946.
[Photo Werner Friedli. ETH-Bibliothek Zürich, Bildarchiv / LBS_H1-009324 / CC BY-SA 4.0]
- La rive entre Vidy et Ouchy en août 1959 au tout début du chantier de comblement.
[Photo Aéroport de Lausanne. Archives de la Ville de Lausanne, C16 routes et mobilité_carton provisoire 387]
- Le chantier de comblement entre Vidy et Bellerive en mai 1960.
[Photo Aéroport de Lausanne. Archives de la Ville de Lausanne, C16 routes et mobilité_carton provisoire 387]
- Le port marchand et le chantier de comblement en octobre 1960.
[Photo Aéroport de Lausanne. Archives de la Ville de Lausanne, C16 routes et mobilité_carton provisoire 387]
- Le chantier de comblement entre Vidy et Bellerive en mars 1961.
[Photo Aéroport de Lausanne. Archives de la Ville de Lausanne, C16 routes et mobilité_carton provisoire 387]
- Le port marchand et le chantier de comblement en avril 1962.
[Photo Aéroport de Lausanne. Archives de la Ville de Lausanne, C16 routes et mobilité_carton provisoire 387]



Analyse historique : de nouvelles surfaces gagnées sur le lac pour les loisirs, la culture et la logistique

Entre Ouchy et Vidy, au droit du hameau de Cour, est édifié en 1884 un premier établissement de bains payants comprenant une partie réservée aux femmes et une autre aux hommes, séparées par une cloison s'enfonçant dans le lac. Ils sont reconstruits en 1925 sur le même principe. Côté Ouchy, à l'ouest du chantier naval de la Compagnie générale de navigation (CGN) et du port marchand réalisés à partir de 1887, le lac est comblé dès 1893 en plusieurs étapes. En 1912, une promenade est même aménagée sur une partie du remblai. Après la Première Guerre mondiale, les autorités lausannoises entreprennent de doubler la largeur de ce remblai afin de créer un quai marchand destiné avant tout à l'entreposage des matériaux – ballast, sable, gravier – acheminés par voie lacustre.

Dans les années 1930, la municipalité de gauche élue en 1933 met en œuvre la construction d'un nouvel établissement de bains, un projet qui faisait partie de son programme électoral au titre de la lutte contre le chômage. En 1934, elle organise un concours remporté par l'architecte Marc Piccard. Bellerive-Plage est inaugurée en 1937. Alors que les bâtiments sont construits sur le rivage d'origine, les pelouses et la grève sont gagnées sur le lac tout comme l'esplanade qui la borde à l'est.

Les plans d'aménagement de l'espace entre la CGN et Bellerive-Plage se succèdent mais sont sans cesse reportés pour des raisons financières. Les enjeux majeurs de toutes ces propositions sont la création d'un nouveau port de petite batellerie – l'existant étant trop petit – et le déplacement du port marchand et des ateliers de la CGN, qui autrefois étaient excentriques et paralysaient le développement touristique d'Ouchy.

En 1958, la Municipalité présente un projet d'ensemble qui prévoit un comblement de grande envergure permettant de gagner une surface de 220 à 250 000 m² sur le lac et qui, de surcroît, offrira l'avantage d'assainir le golfe de Vidy-Cour où la vase et les plantes aquatiques prolifèrent, rendant le rivage insalubre et malodorant. La pelouse de Bellerive-Plage sera multipliée par quatre et le remblai sera bordé d'une grève artificielle de plus de 1000 mètres de long. Une variante du projet place le chantier de la CGN et le nouveau port marchand à Bellerive, tandis que l'ancien est transformé pour accueillir la petite batellerie. La variante qui est acceptée le situe à l'embouchure du Flon. Cependant, lorsque le site de Vidy est choisi l'année suivante pour accueillir

l'Expo 64, cette solution ne convient plus car le port marchand se situerait au débouché la Voie suisse, axe principal de l'exposition. Le projet est encore une fois remanié et en janvier 1961, une nouvelle proposition, réalisable avant l'ouverture de la manifestation, est adoptée. Elle consiste à aménager un port de plaisance à Vidy, à remblayer une esplanade de 34 000 m² à Bellerive, sur laquelle sera construit le chantier naval, et à créer un bassin devant le quai marchand existant que les entreprises de ballast continueront à utiliser et où huit chalands peuvent être déchargés simultanément.

À l'entrée orientale de l'Expo 64, à proximité immédiate de Bellerive-Plage dont les infrastructures sont agrandies, se trouve le secteur « l'Art de vivre », dont le pavillon du demi-secteur « Éduquer et créer » de l'architecte Max Bill qui abrite notamment le théâtre et constitue le véritable secteur culturel de l'exposition. Avec le « Centre de l'hôtellerie » situé sur la rive à l'est du port et prévu dès l'origine pour durer et le jardin d'enfants de la Vallée de la jeunesse, le théâtre est le seul vestige des pavillons de l'Expo 64. Alors qu'il aurait dû être démonté, il a été maintenu grâce à l'action de Charles Apothéloz, alors directeur artistique du département dramatique au Théâtre municipal. Soutenu par différentes personnalités, celui-ci propose durant l'exposition de conserver l'ensemble du secteur « Éduquer et créer » pour en faire un centre culturel, mais le projet est refusé. Apothéloz et ses amis en appellent alors au syndic Georges-André Chevallaz qui s'engage en faveur du rachat du théâtre et des bureaux attenants, acquisition acceptée par le Conseil communal en mai 1965. En 1972, il devient le lieu du Centre dramatique de Lausanne. L'édifice fait actuellement l'objet d'une rénovation de fond en comble.

Enfin, l'espace compris entre Bellerive-Plage et les installations de la CGN qui servait au parking de plus de 2000 véhicules pendant l'Expo 64 est redéfini à l'issue de la manifestation. La fonction de parking subsiste, des arbres sont plantés, mais une part importante de la surface est laissée libre pour accueillir les attractions foraines jusqu'alors hébergées à la place de Milan.

Analyse hydrologique : vers une ville-éponge favorisant la baignade en eaux vives

Ce parcours au cœur de surfaces parfois très minérales, le long de rives du lac peu accessibles, questionne spécialement deux aspects de la relation entre l'eau et la ville : l'utilisation du sol et la baignade.

Dans cette séquence, une attention particulière est portée aux surfaces minérales de plusieurs parkings. Utilisées de manière sporadique par des cirques et des activités foraines festives comme le Luna Park, celles-ci restent peu propices à une utilisation pour le loisir et la détente le reste du temps. En outre, ces surfaces imperméables créent une barrière dans le cycle naturel de l'eau et favorisent l'apparition d'îlots de chaleur par leur surchauffement. Au lieu de s'infiltrer, l'eau de pluie ruisselle rapidement, réduisant ainsi la disponibilité de l'eau comme ressource pour le renouvellement des nappes phréatiques et l'évapotranspiration grâce aux plantes. Ces surfaces se prêtent bien à une réflexion sur l'utilisation du sol et sur la gestion de l'eau, afin d'optimiser son utilisation pour les humains dans le cadre d'une « ville-éponge ».

Pourquoi ces surfaces ne pourraient-elles pas être utilisées de façon multifonctionnelle ? Désimperméabiliser et végétaliser ces espaces contribuerait à l'apparition d'une « place de pluie » qui adsorberait l'écoulement parfois torrentiel des eaux de ruissèlement et les restituerait lentement à son milieu, créant aussi un cadre de vie de haute qualité en milieu urbain. Les objectifs d'une stratégie ville-éponge sont multifonctionnels et porteurs de synergies, mais nécessitent une négociation sur l'utilisation et le partage de l'espace disponible. Plusieurs exemples d'aménagement de ce type existent déjà, par exemple la Zollhaldenplatz à Fribourg-en-Brisgau, la Vulkanplatz à Zürich, la Place Benthemplein à Rotterdam, le Parc des Gandines et la Place du lavoir à Essarts-le-roi, etc.)

Une telle multifonctionnalité est aussi envisageable pour les toitures, notamment les toitures plates comme celle de la piscine de Bellerive. Ces toitures, dont l'unique rôle se limite trop souvent à garder au sec le bâtiment, recèlent un potentiel de synergies énormes : utilisation comme surface de rétention des eaux de pluie, biotope végétal pour la biodiversité, surface de production d'énergie solaire, lieu de détente pour les humains et système de climatisation pour le bâtiment et les alentours, etc. La végétalisation des toitures est d'ailleurs fortement encouragée par la Ville de Lausanne.

La piscine de Bellerive questionne également la relation entre l'humain et le lac : pourquoi se baigner dans une piscine artificielle alors qu'elle se situe à quelques mètres du gigantesque bassin naturel qu'est le Léman ? Longtemps, le lac a été perçu comme un environnement pollué, déconseillé pour la baignade. La construction de remblais et d'une piscine ouverte juste aux bords du lac

matérialise encore la barrière artificielle construite par l'homme afin de garder le lac à distance.

Cette situation incite à raviver le lien entre la ville et le lac en renforçant les services que le lac apporte en tant que bassin de rétention en cas de crues, ressource en eau potable, source de biodiversité et régulateur climatique. Le succès rencontré par les buvettes saisonnières récemment installées au bord de l'eau témoigne de la volonté de la population de se réapproprier les rives du lac. De même, ces initiatives s'inscrivent dans une longue tradition suisse de la baignade urbaine en eaux vives pratiquée par toute la population dans les lacs, mais aussi dans les eaux encore propres du Rhône, du Rhin, de l'Aar ou de la Limmat, et jusque dans les cours d'eaux secondaires. Aujourd'hui presque disparus à Lausanne, ces lieux de loisir, de pratique physique et de rafraîchissement, fréquemment en accès libre ou en gestion publique inclusive, permettent d'associer étroitement la ville à l'ensemble de son système hydrographique en donnant lieu à des architectures paysagères remarquables.

D. Séquence Ouchy-Vuachère

Sites d'intervention suggérés

- 1 Vieux port
- 2 Site des anciens bains d'Ouchy (au large du Musée Olympique)
- 3 L'espace des quais: la limite sud du parc Denantou, les voies de circulation motorisées, cyclables et piétonnes sur les quais et les points d'accès à l'eau
- 4 Extrémité sud-est du parc Denantou, lit de la Vuachère et lieu de compostage et de dépôt du Spadom
- 5 Embouchure de la Vuachère

Périmètres de réflexion

- D1 Ouchy
- D2 Denantou
- D3 Vuachère



D1 Périmètre Ouchy

Description et usages

Bienvenue à Ouchy! Que ce soit par voie d'eau, en arrivant par bateau pour rejoindre le port des plaisanciers ou pour accoster au débarcadère de la CGN, ou par voie de terre, en venant de la gare en métro ou à pied le long de la promenade de la Ficelle. Cette dernière relie le terminus au centre-ville en quelques minutes; tandis que le débarcadère emmène vers les paysages sublimes du Lavaux ou en France, sur l'autre rive du Léman. A deux pas de l'entrée du métro, le carrousel n'est pas loin, pour le plaisir des plus jeunes qui peuvent en outre se défouler sur la grande structure de jeux. Les dimanches, c'est jour de marché à l'ombre du parc arboré du vieux port, seule pièce végétale qui met le quai des Savoyards à distance de la façade de ville, laquelle s'anime au rythme des restaurants et des boutiques de souvenirs. Les week-ends de la belle saison, les promeneuses et promeneurs arpentent le port et les quais et longent la grande esplanade minérale qui accueille parfois des manifestations d'importance. Au fil de leur balade, elles ou ils vont manger une glace sur le glacis en pente douce qui s'étend à l'arrière du château d'Ouchy, là où se trouvait initialement l'ancien port (p.61•1), et poursuivent leur route sur les quais de Belgique, traditionnellement fleuris de vivaces. Pendant ce temps, d'autres louent les pédalos du vieux port, dans l'anse qui fait face au Grammont, l'un des sommets des massifs montagneux du Valais et du Chablais. A Ouchy, difficile de se baigner ailleurs que dans la fontaine de l'esplanade de la Navigation qui, par fortes chaleurs, sert de pataugeoire aux plus jeunes. Pourtant, si l'on scrute le fond des eaux limpides depuis le belvédère, on peut encore distinguer les traces des anciens bains publics sur pilotis (p.61•2) qui se situaient à la hauteur du parc du Musée Olympique.

Enjeu prospectif: Aménager l'accès à l'eau

Comment renforcer l'offre de baignade sur le site des premiers bains de la ville? Quel type d'infrastructure pour faciliter l'accès à l'eau et encourager la baignade en eaux vives?

Sites d'intervention suggérés (p. 61)

- 1 Vieux port
- 2 Site des anciens bains d'Ouchy (au large du Musée Olympique)

- Vieux port d'Ouchy (p.61•1) avec son Château et sa place du port
- Baignade tolérée depuis peu depuis les quais (p.61•2)



D2 Périmètre Denantou

Description et usages

La construction des quais de Belgique (p.61•3) a mis à distance de la rive les parcs de l'hôtel Beau-Rivage et des belles propriétés de maîtres qui accueillent le Musée Olympique, l'ancien Musée de l'Elysée et la Fondation internationale de volley-ball, ainsi que l'ancienne campagne bourgeoise du Denantou, avec son pavillon thaïlandais. La réalisation des quais a toutefois permis d'assurer l'accès public à la rive. Leur dimension les rend difficilement franchissables: trottoir et promenade de rive fleurie, ponctuée de 4 belvédères semi-circulaires s'ouvrant sur le lac, sont séparées par plus de 10m de chaussée. La voiture conserve donc la part belle alors que l'on pourrait imaginer cet espace occupé tout autrement, si l'on effaçait la ségrégation des mobilités le temps d'un été. Sur les quais, le va-et-vient des bus et des voitures concurrence celui des piétons et des rollers au bord de l'eau, notamment lors de la passeggiata dominicale. Là, bateaux à voile ou à moteur côtoient pédalos et peuvent gagner par voie d'eau l'embouchure de la Vuachère, frontière la plus orientale de la rive lausannoise. Le belvédère de la tour Haldimand constitue la fin de cette promenade de rive urbaine et le début de plusieurs sentiers plus sauvages réservés au promeneur à pied: celui du Renard qui remonte le cours frais et ombragé de la Vuachère en direction des hauteurs de l'est de la Ville et celui des rives du Lac, sur le territoire communal de Pully. Pour y accéder, il suffit d'emprunter la passerelle qui enjambe la Vuachère pour se retrouver dans un autre monde, celui des rives des villas du bord du lac.

Enjeux prospectifs: Cohabitation des mobilités sur les quais

Comment raccrocher et prolonger le parc Denantou à la rive (comme ce fut le cas historiquement avant la construction du quai)? Comment renforcer et adapter la structure végétale aux enjeux bioclimatiques?

Requestionner les mobilités en site propre et la multiplication des voies dédiées: comment favoriser la cohabitation et redonner davantage de place à la végétation? Fermeture possible de la route au transport motorisé individuel et transformation d'une partie des voies de circulation en rue-jardin.

Lieu de flânerie et de tourisme: comment renforcer l'attractivité des quais historiques par des animations qui rythment la promenade (fontaines, kiosques, structures végétales, lieux de rafraîchissement, etc.)?

Site d'intervention suggéré (p. 61)

- 3 L'espace des quais: la limite sud du parc Denantou, les voies de circulation motorisées, cyclables et piétonnes sur les quais et les points d'accès à l'eau

- Quai de Belgique et ses parterres fleuris (p.61•3)
- Limite sud du parc Denantou et voies de circulation du quai d'Ouchy (p.61•3)



D3 Périmètre Vuachère

Description et usage

La Vuachère, comme la Chamberonne, constitue une limite géomorphologique : elle sépare les communes de Lausanne et de Pully. Humus du lit boisé de la Vuachère et site de compostage du Service des parcs et domaines de la Ville de Lausanne (p.61•4) se situent à proximité. Leur sol est ainsi engraisé, soit grâce à un cycle naturel de transformation lié au milieu écologique de la rivière, soit par l'action humaine lors de la dégradation des déchets végétaux issus de l'entretien des parcs et domaines de la Ville. L'embouchure de la Vuachère marque aussi la rencontre entre la promenade des quais de Belgique, le sentier du Lac, et celui du Renard qui accompagne l'écoulement de l'eau de la rivière jusqu'à son embouchure (p.61•5) dans le Léman. En 2018, des pluies diluviennes, suivies d'une forte crue, ont rompu le pont enjambant l'embouchure de la Vuachère. Depuis, se pose la question d'une éventuelle renaturation de ce site fortement anthropisé et chargé d'histoire. Le projet de restituer à la Vuachère son exutoire naturel, non plus à l'est mais à l'ouest de la tour Haldimand, comporte également la création, au large, d'une autre île aux oiseaux qui répondrait ainsi à celle de la Chamberonne.

Enjeu prospectif et de sensibilisation : La renaturation de l'estuaire de la Vuachère

Quelle place redonner aux rivières et aux forces de la nature en ville ? Comment renforcer les couloirs écologiques et favoriser le déploiement de la biodiversité ? Comment sensibiliser à l'importance des embouchures de rivières, sites essentiels pour la faune et la flore ?

Site d'intervention suggéré (p. 61)

- 4 Extrémité sud-est du parc Denantou, lit de la Vuachère et lieu de compostage et de dépôt du Spadom
- 5 Embouchure de la Vuachère

- Lit de la Vuachère en amont de sa canalisation (p.61•4)
- Embouchure de la Vuachère (p.61•5) et tour Haldimand



D. Séquence Ouchy-Vuachère

- La promenade, actuelle place du Général-Henri-Guisan, l'hôtel Beau-Rivage, le débarcadère et, à l'arrière-plan, les bains sur pilotis vers 1870.
[Photo anonyme tirée de *Souvenir du Lac de Genève*, vers 1870, Genève, éd. Vve A. Garin. ETH-Bibliothek Zürich, Bildarchiv / Ans_15306-03-AL / Public Domain Mark]
- Le port d'Ouchy et, à l'arrière-plan, l'hôtel Beau-Rivage en 1875.
[Photo Francis Frith. Coll. Musée Historique Lausanne]
- Le quai marchand, actuelle place de la Navigation, et le château d'Ouchy vers 1880.
[Photo anonyme. Coll. Musée Historique Lausanne]
- Une barque chargée de pierres de Meillerie dans le port d'Ouchy et, à l'arrière-plan, l'hôtel Beau-Rivage, vers 1885.
[Photo Auguste Garcin. Coll. Musée Historique Lausanne]
- L'actuelle place du Port, la promenade, l'hôtel Beau-Rivage et le grand quai, actuel quai de Belgique, vers 1902.
[Photo Wehrli AG. ETH-Bibliothek Zürich, Bildarchiv / Ans_14378 / Public Domain Mark]
- Le grand quai, actuel quai de Belgique, en septembre 1916.
[Photo Frédéric Mayor. Coll. Musée Historique Lausanne]



Analyse historique : l'aménagement d'un port marchand puis touristique

À la fin du XVIII^e siècle, le modeste hameau de pêcheurs d'Ouchy est embelli par l'édification de l'auberge communale le Logis d'Ouchy, futur hôtel d'Angleterre, puis à l'est de celui-ci, d'une élégante maison de maître – bâtiments qui introduisent un changement d'échelle. Le port, qui n'était protégé par aucun ouvrage, est fermé en 1791-1793 par une jetée au sud-est du château, ce qui n'empêche pas le bassin portuaire de s'ensabler.

Avec la mise en service des premiers bateaux à vapeur en 1823 et 1826, le hameau devient une des portes de la capitale vaudoise. Jusqu'à l'installation d'un premier débarcadère en 1853, ce sont des « radeleurs » qui transbordent les voyageurs de plus en plus nombreux et qui les débarquent dans un port encombré de matériaux de construction, de bateaux échoués, de chaînes et d'amarres de toutes sortes, de linges et de filets. Les élus d'Ouchy n'ont cessé de demander des améliorations, requêtes qui restent lettre morte.

En 1853, les citoyens d'Ouchy réunis en assemblée dressent la liste de leurs doléances. Ils souhaitent notamment que la baie soit draguée et que le rivage soit débarrassé des matériaux. Ils craignent en effet que les touristes ne préfèrent Montreux à Lausanne et que le chemin de fer, alors en projet, ne fasse du tort au transport lacustre. La Commune et le Canton – propriétaire du château – peinent à se mettre d'accord si bien que c'est une société privée, la Société immobilière d'Ouchy (SIO), regroupant notables et financiers, qui se substitue aux pouvoirs publics pour réaliser les améliorations demandées. Le projet de la SIO consiste à combler le lac au sud et à l'ouest du château afin de créer un quai « marchand » où serait entreposé tout ce qui dépare les abords du port. Ce dernier verrait son bassin approfondi et ceint d'un quai; une promenade serait aménagée à l'emplacement du bâtiment de la douane qui occupait la rive nord du port. Ces travaux d'utilité publique doivent notamment assurer le succès du second et plus important volet du projet: l'édification à l'est du hameau d'un hôtel de premier rang, le futur hôtel Beau-Rivage. Ils sont réalisés entre 1857 et 1861, date de l'ouverture de l'hôtel. Un établissement de bains logé dans un chalet sur pilotis, qui permet la baignade à l'abri des regards, est alors construit à l'est de l'hôtel.

Après la mise en service du funiculaire de la Compagnie du Lausanne-Ouchy en 1877, qui aura un impact considérable sur le développement du hameau, un jardin anglais en partie gagné sur

le Léman est aménagé au sud du château et de la jetée. Le débarcadère est alors installé à son extrémité.

Au milieu des années 1880, la Compagnie générale de navigation (CGN) souhaite déplacer ses ateliers de Morges à Lausanne. Pour favoriser ce projet, les autorités lausannoises s'engagent, en 1887, à établir une grande jetée et des digues pour former un port devant le quai « marchand » et concèdent du terrain à la compagnie pour y édifier son chantier naval.

Avec la reconstruction du château en hôtel en 1889-1893, le caractère touristique du hameau se renforce et le projet d'un grand quai entre l'hôtel Beau-Rivage et l'embouchure de la Vuachère se dessine. Établi à l'initiative des milieux touristiques, le plan prévoit un quai de 29 mètres de large, formé de deux segments rectilignes, entièrement gagné sur le lac. Les propriétaires bordiers lui opposent un ouvrage plus modeste de 12 mètres de large épousant la ligne du rivage. Deux conceptions urbanistiques, l'une privilégiant les effets perspectifs et la monumentalité, l'autre le pittoresque, s'affrontent. C'est la première qui l'emporte pour des raisons financières. Rectiligne, l'ouvrage peut bénéficier du statut de route cantonale et par conséquent de subsides de l'État; il est inauguré en 1901.

Au début du XX^e siècle, l'hôtel Beau-Rivage est agrandi et des hôtels plus modestes sont ouverts. Les rives à l'ouest du château sont progressivement restructurées: un premier remblai au-delà du chantier naval et du port est réalisé entre 1893 et 1912, puis fortement augmenté après la Première Guerre mondiale. C'est cependant la question du port de plaisance ou de petite batellerie qui va occuper les esprits pendant plus de cinquante ans. Les places d'amarrage font défaut. Les projets se succèdent avant et après la Seconde Guerre mondiale et ne trouvent leur épilogue qu'au début des années 1960, en lien avec la tenue de l'Expo 64. Ainsi le port marchand de même que les installations de la CGN et des fournisseurs de sable et de gravier sont déplacés à l'ouest tandis que le port marchand est transformé en port de plaisance et que la gare lacustre est créée au sud du jardin anglais. Enfin, la place de la Navigation qui occupe l'emplacement du premier quai marchand est réaménagée en 1992-1997; la fontaine qui agrémentait la limite de la rive originale.

Analyse hydrologique : d'une rivière à l'autre, la rive comme paysage urbain partagé

Le Quai de Belgique et le Quai d'Ouchy mènent à l'embouchure de la Vuachère. Ce parcours

questionne les surfaces motorisées et imperméables, cause du ruissellement, et reprend la problématique des crues, telles qu'elles se manifestent à l'embouchure de la rivière dont le petit pont a été emporté il y a quelques années et pour laquelle une renaturation est également prévue.

L'exposition florale des plates-bandes évoque aussi une deuxième source potentielle de pollution des eaux : l'utilisation de produits phytosanitaires pour lutter contre les insectes, champignons, mauvaises herbes et autres infestations indésirées des plantes et jardins. Elle permet de faire le lien avec la première séquence, celle de la Chamberonne et de la STEP, à l'autre bout des rives lausannoises. Le problème de l'augmentation de la pollution de l'eau par la « chimisation » de la société peut être traité partiellement à la STEP, mais une bonne partie des produits n'y arrivent jamais ; en temps de pluie, elles ruissellent directement vers les cours d'eau et le lac. La ville de Lausanne n'utilise plus de biocides dans ses parcs. C'est l'occasion de sensibiliser la population à cette source de contamination des eaux. La proximité des espaces de promenades et le lac soulèvent également une autre problématique : celle du littering. Les mégots de cigarettes, déchets de voiries, etc. sont souvent jetés dans les grilles d'égout sans imaginer que ces déchets finiront inévitablement dans le lac.

Cette séquence offre également l'occasion d'aborder une autre fonction essentielle du lac : le transport des personnes et des biens de consommation. Historiquement la « Ficelle » à Ouchy acheminait les marchandises transportées par bateau jusqu'au centre-ville de Lausanne. Les activités actuelles de la CGN se focalisent sur le transport de passager, avec une forte proportion de travailleurs transfrontaliers. Le transport de marchandise a perdu de l'ampleur sur le lac. A l'époque, une ligne d'hydravion était même envisagée aux abords des quais actuels. Cette séquence invite donc également à se pencher sur les espaces aquatiques en tant que moyen de transport, tant pour le tourisme que pour le travail. Les activités récréatives locales – pédalo, baignade, paddle, voiliers, ski nautique, etc. – entrent cependant parfois en conflit avec ces activités de transport. Ces activités peuvent également affecter la qualité des eaux du lac par les polluants qu'elles génèrent : peinture de bateau, essence, etc.

La récente mise en place de pontons pour la baignade à Ouchy et au niveau du Musée Olympique témoignent également d'une volonté de se réappropriier les rives du lac. La fermeture des

quais à la circulation en été, pendant les week-ends, permet de supprimer l'effet de coupure produit par la route. La liaison entre les magnifiques parcs environnants, tels que ceux du Denantou et du Musée olympique, est facilitée mais cette circulation reste cependant limitée par la perception de la route comme obstacle.

Edition

Monique Keller, commissaire LJ24
et Antoine Vialle, assistant au commissariat

Textes

Introduction

Monique Keller et Antoine Vialle

Analyse topographique et morphologique

Antoine Vialle, architecte urbaniste

Analyse historique, documents d'archives

Joëlle Neuenschwander Feihl,
historienne de l'architecture

Analyse hydrologique

Luca Rossi, hydrologue et Silvia Oppliger,
ingénieur en environnement, Association suisse des
professionnels de la protection des eaux (VSA)

Analyse paysagère

Julie Imholz, architecte paysagiste, paysagiste

Analyse urbaine et prospective

Monique Keller, Antoine Vialle

Illustrations

Cartes

Philipp RW Urech, architecte, Topostudio

édition des cartes : Antoine Vialle

Photographies

Michael Hartwell, architecte et vidéaste

Archives

Joëlle Neuenschwander Feihl

Graphisme

Notter+Vigne